

Janvier - Février - Mars 2024

Les grandes marées de Mars 2024

Merci à Yvonne JOSSE, Philippe DOS et Bernard UZEL de nous avoir envoyé des photos.





Vœux du Maire



Repas des boules



Les personnes âgées partagent la galette des rois



Carnaval du Centre des Loisirs



Commémoration du Cessez-le-Feu en Algérie



Sommaire

Le mot du Maire	3
Les échos du conseil municipal	5
La vie communale	16
Rencontres avec....	30
La vie associative	33
La vie scolaire	43
Dinan Agglomération	48

Infos Mairie

Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ mairie@crehen.fr

Site internet : www.crehen.fr

Facebook : [commune de créhen](#)

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :

Lundi et vendredi : 9h - 12h30

Mardi et Jeudi : 9h - 12h30/ 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Mercredi : fermée

Horaires de la bibliothèque

☎ 02.96.84.35.51 :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Fermeture de la bibliothèque les lundis et vendredis

Directrice de la publication :

Marie-Christine COTIN

Comité éditorial :

Commission Bulletin Communal

Photos bulletin :

Services de la Mairie

Conception et mise en page :

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

Impression :

Mairie de Créhen

Gratuite pour tous



Le mot du Maire

Cette nouvelle année 2024, va concrétiser les projets travaillés en 2023.

Nous avons terminé l'aménagement et la mise en sécurité, des départementales et de la rue du stade, qui reprennent vie avec les plantations qui viennent d'être faites. Il manque encore quelques finitions, notamment des marquages au sol qui attendent de meilleures conditions climatiques pour leurs réalisations.

L'élévateur qui a été installé à la mairie, pour répondre aux exigences de l'Etat en matière d'accessibilité est en fonctionnement.

Les travaux de la Résidence de la Champagne démarrent. Ces travaux vont occasionner quelques désagréments et nous nous en excusons par avance, mais nous ferons en sorte d'être le plus sécuritaire et le plus efficace possible pour rendre la cohabitation, la meilleure qui soit.

La maison de santé pluridisciplinaire attend le retour du permis ce qui ne saurait tarder. Nous allons déconstruire l'ancienne étable du Sacré-Cœur qui servait de stockage au matériel de l'interassociations et de la collectivité, et construire un local à la « Motte » pour y faire le transfert. L'aménagement intérieur de cette structure sera fait par les services techniques.

Nous avons établi le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2024. La trésorerie de la collectivité est saine. Les investissements sont équilibrés avec un emprunt estimé, aujourd'hui à 1 millions d'€ qui pourra être revu à la baisse en fonction de certaines subventions dont le montant reste encore inconnu et le coût des opérations estimé à ce jour.

Nous travaillons également sur le projet lotissement « Domaine des vallées 3 », un lotissement qui aura une connotation d'écoquartier car nous allons devoir penser et réaliser autrement. Les terrains à bâtir ne seront plus aussi grands que par le passé. Nous devons préserver toutes nos ressources y compris foncières.

Les règles nouvelles qui s'imposent à nous en matière de foncier, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale - cf. *explications bulletin page 22*) et le ZAN (Zéro artificialisation nette), nous obligent à la densification en premier lieu de la centralité et conditionnent les autorisations et les aides qui vont avec ces opérations.

Un sujet sur lequel nous travaillons également est l'énergie renouvelable et notamment le photovoltaïque. Nous attendons un retour du SDE22 (*Syndicat Départemental d'Electricité*) pour diligenter des études plus précises sur nos bâtiments communaux. **Le mardi 4 juin à 19h00, au foyer, sous la mairie, une réunion publique** sera organisée pour apporter des informations à la collectivité mais également aux privés qui se posent beaucoup de questions sur la sécurité des opérations qui leur sont proposées et sur les économies qu'il est possible de faire.

Des réunions publiques, nous en avons toujours faits et nous continuerons à en faire, même si parfois peu de personnes présentes malgré les sujets intéressants, qui permettent d'avoir une meilleure lecture des actions des collectivités.

En conclusion, Créhen est une commune dynamique et il faut qu'elle le reste et pour ça nous devons y veiller. Vous l'aurez compris nous ne maîtrisons pas tout et les choses se compliquent à souhait mais nous devons protéger ce qui existe déjà : les écoles, le collège, les structures publiques et privées, les entreprises agricoles, artisanales, industrielles, les commerces, ... tout ce qui fait la vie de CREHEN. Ce n'est pas le nombre de population qui est important mais il faut rester attractif pour la jeunesse et les jeunes ménages, il faut maintenir l'équilibre sociétal indispensable.

Marie-Christine COTIN

"Dans le contexte du "zéro artificialisation nette", le ZAN, la densification dans les centre-bourgs devient un enjeu majeur dans nos communes. Réhabiliter, rénover, mais parfois il faut aussi démolir pour reconstruire afin d'optimiser l'espace et la taille des logements pour répondre à la demande.

En plus de l'appui de l'EPE, le dispositif de Dinan Agglomération "Mon Centre Habité" accompagne les communes dans ces projets complexes et parfois onéreux, mais utiles pour mieux accompagner les habitants du territoire.

Pour les plus jeunes, cette offre nouvelle est souvent gage de proximité avec le monde du travail en limitant les frais de déplacement. Pour nos aînés, c'est une réponse adaptée pour être en proximité des commerces et des services."

Mickaël CHEVALIER

**Vice-président en charge de l'Habitat de Dinan Agglomération
Co-président du CRHH (comité régional de l'habitat et de l'hébergement) Bretagne**



Les échos du conseil municipal

du 21 décembre 2023

Toutes les délibérations sont consultables sur notre site internet

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Philippe DOS, Virginie EVEN et Malo LETONTURIER

Excusés : Chantal DETOT (procuration à Claudine LONCLE), Delphine MARTIN (procuration à Alain MACÉ), Sylvie MENIER (procuration à Martine JOUFFE) et Pierre MILLOT (procuration à Marie-Christine COTIN)

Secrétaire de séance : Malo LETONTURIER

PLUIH : modification n°3

Martine JOUFFE rappelle au conseil municipal que Dinan Agglomération a lancé la procédure de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH).

Elle rappelle que la commune a demandé d'intégrer quatre secteurs en OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) :

- Secteur Rue de la Fontaine
- Secteur Ilot centre
- Secteur Entrée ouest
- Secteur Hameau de la Touche

Elle explique que deux propriétaires sont venus solliciter la commune pour changer la destination d'un bâtiment située en zone agricole. Elle précise que pour qu'un bâtiment agricole puisse changer de destination il doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Emprise au sol minimale = 60 m²
- ✓ Distance maximale d'une autre construction = 50 m
- ✓ Caractère patrimonial de la bâtisse
- ✓ Absence d'activité agricole
- ✓ Raccordement aux réseaux obligatoire
- ✓ Disposant d'une voie conditionnée pour son usage

Monsieur LETONTURIER ajoute qu'un autre bâtiment agricole situé à la Ville Beuve correspond aux critères énoncés et propose de faire en sorte que le changement de destination y soit également possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification n°3 du PLUIH de Dinan Agglomération à condition que le fléchage « changement de destination possible » soit accordé pour les trois bâtiments cadastrés B1357 situé à la Jannais, ZE 40 situé à La Brunais et ZS 94 situé à La Ville Beuve.

Acquisition de panneaux de signalisation

La commission environnement a travaillé avec le Département pour repérer les manques de panneaux au Guildo (panneaux directionnels pour les piétons et interdiction de stationnement des campings cars). Dans l'agglomération, Françoise LAIGO propose d'ajouter un panneau pour indiquer l'Impasse du Frost. Sous le feu tricolore, il manque un panneau pour prévenir les automobilistes d'avancer jusqu'au feu pour le déclencher. Elle ajoute que le stationnement des cars est compliqué à cause des véhicules qui se garent avant leur arrivée sur le parking. Elle propose d'installer deux panneaux « stationnement interdit de 8h à 9h30 et de 16h à 17h » sur la Place Françoise de Dinan. Elle présente différents devis. Entreprise retenue : 4S signalisation de Taden pour la somme de 1 130,37 € HT

Acquisition de mobilier urbain

Dans la continuité des travaux de mise en sécurité de la Rue Guy Homery et la Rue du Stade, la commission propose d'installer 36 potelets et 5 barrières « pagode » pour protéger les piétons devant l'école et Rue du Stade. Société retenue : MAVASA de Changé (53) pour la somme de 3 023,66 € HT.

Mise en sécurité de la voirie RD768, Rue Guy Homery et Rue du Stade : acquisition d'arbres

Françoise LAIGO rappelle au conseil municipal sa volonté de sécuriser la voirie le long de la RD768, Rue Guy Homery et Rue du Stade. Elle explique que les travaux de la chaussée sont presque terminés et propose de planter les arbres prévus dans le cahier des charges par le bureau d'étude.

Entreprise retenue : Jardin du Littoral de St-Cast Le Guildo pour la somme de 2 314,50 € HT

Taille des arbres : choix d'une entreprise

Françoise LAIGO explique au conseil municipal la nécessité d'élaguer les prunus le long de la route Départementale afin d'éviter qu'ils ne débordent sur la route et pour permettre à la Congrégation de consolider son mur de clôture. Elle ajoute qu'un peuplier mort sur le terrain communal des Ecouailles menace de tomber et qu'il convient de l'abattre.

Société retenue : TTH de Jean-François DENOVAL de Hénanbihen pour la somme de 180 € HT pour l'abattage et la découpe en 3 mètres du tronc du peuplier et de la somme de 1580 € HT pour la taille « en drapeau » des prunus le long de la RD768.

Dénomination d'un terrain communal

Françoise LAIGO explique au conseil municipal qu'une portion du terrain communal cadastré ZE 15 situé Impasse de la Fontaine (à côté du terrain de football) a été plantée avec des arbres fruitiers dans le cadre du partenariat avec Dinan Agglomération pour l'élaboration de l'atlas de biodiversité intercommunal. Elle propose de nommer ce verger. A l'unanimité, il sera nommé « Le verger de La Fontaine ».

Installation d'une pompe d'arrosage sur la cuve de récupération des eaux pluviales de la garderie

Françoise LAIGO présente différents devis et propose de retenir la société H-TUBE de Rennes.

Monsieur BIARD demande pourquoi choisir ce fournisseur, car les prix sont presque les mêmes et Frans Bonhomme qui est basé à Dinan est plus proche pour aller chercher des pièces ou se faire dépanner.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Frans Bonhomme de Dinan pour la somme de 1 235,05 € HT.

Lotissement Domaine des Vallées 3 : validation de l'avant-projet

Madame le Maire présente les esquisses du bureau d'étude PLCE et Origami qui présentent la particularité de proposer 16 lots libres de 276 à 404 m², plus un lot de 740 m² au nord-ouest, qui pourrait être proposé à un bailleur social. Au sud-ouest, un lot de 952 m² pourrait être proposé à un constructeur de semi-collectifs pour y construire au moins 6 logements. Au sud-Est un terrain de 1410 m² pourraient être proposé à des Cmistes (constructeurs de maisons individuelles) pour des projets favorisant les primo-accédants. Les parcelles constructibles étant très restreintes, le bureau d'étude propose de créer des stationnements déportés. Pour éviter l'artificialisation des sols, les eaux pluviales seraient évacuées par

des noues paysagères. Afin d'éviter des murs de clôture en béton ou en claustras peu harmonieux, le bureau d'étude propose de créer une haie paysagère tout autour du lotissement et de planter plusieurs arbres le long des voies publiques.

Madame Le Maire explique que ce projet ressemble à un écoquartier. Il est attrayant, mais il comporte de grosses contraintes pour les acquéreurs : des places de stationnement déportées, haies à tailler sans accès possible entre les maisons... Elle rappelle que la demande passée au bureau d'études n'était pas de réaliser un écoquartier mais uniquement de respecter la densité. Elle propose une alternative qui permet d'agrandir un peu les lots les plus petits, permette un passage de brouette entre deux maisons et surtout un stationnement à la parcelle.

Madame BURLLOT répond que le conseil municipal n'a jamais eu ce débat de créer ou non un écoquartier et demande pourquoi ne pas y réfléchir puisque la demande est de plus en plus importante sur ce type de projet.

Un débat s'engage sur l'intérêt ou non pour la commune de créer un écoquartier dans ce secteur.

Considérant le manque d'éléments pour prendre une décision en faveur ou non de la création d'un écoquartier dans le Domaine des Vallées 3, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision au prochain conseil, et demande à Mme Le Maire de programmer des visites d'écoquartiers ainsi qu'une commission d'urbanisme avec les architectes afin de bien prendre en compte les avantages et les contraintes d'un tel projet.

Maison de Santé : modification du plan de financement

Dépenses		Recettes		
Démolition du hangar	100 000 €	Subvention DETR/DSIL 2024	200 000 €	11,26 %
Travaux	1 515 777 €	Subvention DETR/DSIL 2025	200 000 €	11,26 %
		Fonds friches démolition	80 000 €	4,51 %
Etudes et honoraires MO	160 000 €	Région (Bien vivre partout en BZH)	300 000 €	16,89 %
		Dinan Agglomération (Fonds de concours)	100 000 €	5,63 %
		Autofinancement	95 777 €	5,39 %
		Emprunt	800 000 €	45,05 %
TOTAL Dépenses	1 775 777 €	TOTAL Recettes	1 775 777 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier le plan de financement de la future maison de santé pluridisciplinaire présenté par Mme Le Maire.

Participation aux frais d'inscription voile et piscine pour les écoles

Madame Le Maire explique au conseil municipal que depuis 2018, Dinan Agglomération a décidé de financer les transports des élèves vers les écoles de voile et les piscines et les communes ont pris à leur charge le financement des cours de natation et de voile.

Elle ajoute que depuis cette date, la commune avait décidé de prendre à sa charge pour chaque école (publique et privée) les cours de voile à raison de 5 cours par an et par élève de CM ainsi que 10 cours de natation par an par élève de CE.

Elle précise que depuis la fermeture de la piscine de Saint Cast, les élèves de l'école publique prennent des cours de natation à la piscine de Dinan alors que ceux de l'école privée vont à la piscine de Dinard. Les cours à Dinan coûtent 1,27 € la séance soit 12,70 € le cycle de 10 séances par élève, lorsque ceux de Dinard coûtent 4,16 € la séance soit 50 € pour un cycle de 12 séances par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, par souci d'équité entre les deux écoles, décide, pour l'année scolaire 2023/2024, de :

- 1) prendre à sa charge pour chaque école (publique et privée) les cours de voile à raison de 5 cours par an et par élève de CM (soit 17 € la séance X 5 séances maximum X nombre d'enfants),
- 2) prendre à sa charge pour chaque école (publique et privée) les cours de natation à raison de 10 cours par an et par élève de CE (soit 1,27€ la séance X 10 séances maximum X nombre d'enfants)

Affaires diverses : modification de la durée de l'éclairage public dans la Zone Artisanale de Bellevue

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Dinan Agglomération qui possède la compétence de gestion des zones artisanales demande à modifier les horaires de l'éclairage public dans la zone artisanale de Bellevue. Pour des raisons de sécurité, elle a autorisé l'éclairage public dans la zone le matin, de 5h jusqu'au lever du jour, et le soir, du coucher du soleil jusqu'à 22h.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

du 25 janvier 2024

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, Béatrice BURLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN

Excusés : Martine JOUFFE (procuration à Claudine LONCLE), Delphine MARTIN (procuration à Alain MACÉ), Sylvie MENIER (procuration à Chantal DETOT), Pierre MILLOT (procuration à Marie-Christine COTIN) et Malo LETONTURIER (procuration à Françoise LAIGO)

Secrétaire de séance : Béatrice BURLOT

Lotissement Domaine des Vallées 3 : approbation de l'avant-projet

Madame Le Maire rappelle que l'avant-projet a été présenté par le bureau d'études à la commission urbanisme du 11 janvier 2024, à laquelle tout le conseil municipal était convié, ainsi qu'à la réunion publique du 16 janvier.

Elle propose de diviser le terrain en 10 lots libres avec stationnement à la parcelle, 6 lots libres avec un stationnement déporté et 3 ilots. Le premier ilot au nord-ouest accueillerait au minimum 4 logements sociaux, le deuxième au sud-ouest serait réservé aux bailleurs ou promoteurs qui proposeraient au moins 6 logements pour des primoaccédants et un dernier ilot au sud qui

serait destiné à un constructeur « Cmiste » qui proposerait au moins 6 logements.

Le projet est ambitieux en termes de densité (25 log/ha). Il permet ainsi de répondre à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et à la demande grandissante de terrains. Pour garder un cadre de vie agréable, il s'inspire d'un écoquartier avec le maintien de la haie existante, la création de lisières bocagères, des chemins doux, des clôtures sans plastique, une gestion des eaux pluviales en surface, etc..

Pour respecter une harmonie architecturale, les maisons sur les lots libres seront toutes alignées et accolées. Il ne sera pas fait de place pour les garages, mais

des stationnements aériens seront réservés. Chaque habitation devra prévoir un abri vélo ou un cellier lors du dépôt du permis de construire, afin de ne pas avoir de constructions anarchiques plus tard.

Le conseil municipal est invité à approuver l'avant-projet afin que le bureau d'étude puisse élaborer avec la commission urbanisme le règlement intérieur du lotissement et déposer le permis d'aménager.

Monsieur Jean-Luc CADE précise que la commune de Pleslin Trigavou a obtenu des subventions au titre du fonds vert pour réaliser un lotissement similaire. Il demande à Madame Le Maire de solliciter ces aides pour ce projet qui respecte un bon nombre de critères environnementaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avant-projet de création du lotissement Domaine des Vallées 3 et demande au Maire de solliciter des subventions au titre du fonds vert.

Aménagement du terrain communal Rue de Montafilan

Madame Le Maire rappelle que l'avant-projet a été présenté par le bureau d'études à la commission urbanisme du 11 janvier 2024, à laquelle tout le conseil municipal était convié, ainsi qu'à la réunion publique du 16 janvier.

Le projet consiste à diviser le terrain en deux lots constructibles d'environ 500 m² chacun. Pour respecter une certaine distance avec les riverains, un périmètre de constructibilité a été déterminé sur chaque lot et la hauteur maximum des constructions sera limitée à 3,50 m à l'égout de toit.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 3 abstentions (Béatrice BURLLOT, Michel BOITTIN et Jean-Luc CADE)), le Conseil Municipal valide le projet de division foncière du terrain communal situé Rue de Montafilan.

Bornage d'un terrain communal Le Tertre Varin

La commune possède un terrain enclavé entre celui de Madame HUET et celui de Monsieur LEDAGUENEL, Rue Laënnec.

Après avoir fait des recherches, il semble que ce terrain a été délaissé lors de la création du lotissement « du Tertre Varin » Rue Laënnec. Il a été acquis en 1969, a fait l'objet d'une division foncière en 1972, mais cette parcelle n'a pas fait partie du lotissement par la suite.

Elle ajoute que pour pouvoir l'entretenir, il faut réussir à connaître les limites avec les riverains. Elle propose des devis pour le bornage contradictoire par un géomètre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet PRIGENT et Associés, pour la somme de 1300 € HT.

Vente d'un terrain public communal à un particulier au lieu-dit « Mulet »

Monsieur MARECHAL Pascal, domicilié au lieu-dit « Mulet » souhaite acquérir un terrain communal en limite de sa propriété. Ce terrain privé communal cadastré ZM20 de 596 m² est un ancien chemin creux qui n'est plus entretenu par la commune depuis des années. Il ne dessert plus aucune parcelle.

Le Conseil municipal est invité à accepter de vendre la parcelle cadastrée ZM n°20 à Monsieur MARECHAL au tarif de 5 € le m² pour la surface qui jouxte sa maison (env 170m²), car il lui donne de la valeur, et 50 cts le m² le reste du terrain. L'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire et d'enquête publique.

Jean-Luc CADE met en garde la commune par rapport à l'exploitant agricole qui possède la parcelle attenante au chemin, car la nouvelle réglementation sur les distances d'épandage des engrais, risque d'imposer à l'agriculteur une surface plus grande d'interdiction.

Madame Le Maire propose de lancer une procédure d'enquête publique préalable à la vente, afin que les riverains puissent se manifester sur la vente. Si le commissaire enquêteur donne un avis favorable, la vente pourra avoir lieu dans les conditions proposées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle communale cadastrée ZM n°20 à Monsieur MARECHAL au tarif de 5 € le m² pour une portion de 170 m² qui jouxte sa maison et 50 cts le m² le reste du terrain. L'acquéreur prendra à sa charge tous les frais (notaire, enquête publique et frais de bornage si nécessaire).

Vente d'un terrain public communal à un particulier 3 Place Gilles de Bretagne

Monsieur et Madame CHAPELAIN Dominique, propriétaires des logements situés 3 place Gilles de Bretagne au Guildo, souhaitent acquérir une portion de l'espace public communal devant les logements, pour mieux aménager les entrées.

Elle rappelle qu'une vente similaire a été acceptée pour une propriété toute proche au tarif de 75 € le m². Elle propose d'accepter la vente au même tarif car le terrain est constructible et donne une réelle valeur à la maison. Accord à l'unanimité du conseil municipal pour vendre une petite portion (45 m²) au tarif de 75 € le m² et l'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre, de notaire et d'enquête publique.

commerce, dont 20% de logements sociaux.

Elle présente à nouveau l'estimation réalisée par l'EPF de l'acquisition, les frais de notaire et d'agence, la déconstruction, et l'aménagement, qui s'élève à 314 315 €. Après application du dispositif de minoration des travaux (prise en charge par l'EPF à hauteur de 60% du montant HT des travaux de proto-aménagement, plafonné à 60% du déficit foncier - hypothèse application sur l'ensemble des dépenses pollution + démolition/désamiantage), le reste à charge de la commune s'élèverait à 256 315 € HT.

Elle ajoute que l'EPF s'est basé sur l'étude urbaine pour établir son estimation, et qu'en dessous de 7 logements, aucun bailleur social ou promoteur privé ne s'intéressera au projet. Pour que la commune n'ait pas à porter le projet seule, il faut construire un minimum de 7 logements plus 1 commerce, afin que l'opération ait un intérêt économique pour les futurs constructeurs. En plus, le projet va permettre de désenclaver les fonds de jardins attenants en leur créant une voie d'accès.

Béatrice BURLLOT, Michel BOITTIN et Jean-Luc CADE contestent le choix de démolir une habitation en bon état pour la remplacer par 7 ou 8 logements dans un espace aussi contraint.

Philippe DOS répond que, justement, la commune donne un signal fort à la population en construisant en plein centre bourg 7 logements locatifs pour la population qui en manque cruellement. Cela va dans le sens de la densification.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 3 voix contre (Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT et Jean-Luc CADE)), le conseil municipal décide de confirmer sa préemption sur la propriété cadastrée A1772 située 10 Rue Guy Homery par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier), pour la somme de 215 000€ plus les frais, pour y construire au moins sept logements plus un commerce.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

du 22 février 2024

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Malo LETONTURIER, Delphine MARTIN, Sylvie MENIER et Pierre MILLOT

Excusés : Martine JOUFFE (procuration à Claudine LONCLE) et Jean-Luc CADE (procuration à Béatrice BURLLOT)

Secrétaire de séance : Malo LETONTURIER

Procès-verbal de la réunion précédente

Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour de la séance qui débute : l'acquisition de deux débroussailleuses, ainsi que le choix d'un cabinet pour la mission d'assistance à l'organisation d'un appel d'offres concernant les contrats d'assurance « construction », pour la maison de la santé et la résidence de la Champagne. Aucun élu ne s'étant opposé, ces deux sujets sont ajoutés à l'ordre du jour.

Elagage de 10 tilleuls communaux situés Place de l'Eglise et Rue des Tilleuls

Prestataire choisi : Sébastien JOURDAN de Corseul pour la somme de 1 200 € HT

Régénération (regarnissage et décompactage des terrains de football)

Sociétés retenues : Arvert de Plumaudan pour la somme de 4 440 € HT pour le regarnissage et décompactage, et entreprise Launay de Hénanbihen pour la somme de 1 246,20 € HT pour la fourniture du sable.

Acquisition de 2 débroussailleuses

André BOURGET explique au conseil municipal que l'ESAT des 4 Vaulx ne peut plus assurer la mission de désherbage manuel de la voirie communale.

N'ayant pas pu trouver un autre atelier protégé pour assurer cette mission, le service technique devra le faire. Une semaine par mois, l'ensemble des agents s'organiseront pour réaliser cette tâche. Pour ce faire, il est nécessaire d'acheter deux nouvelles débroussailleuses électriques.

Entreprise retenue : Bernard Motoculture de Broons pour la somme de 4 145 € HT.

Acquisition de 2 aspirateurs pour les bâtiments communaux

Société retenue : PLG Groupe Pierre Le Goff pour la somme totale de 749,52 € HT.

Subventions communales 2024

Monsieur Alain MACÉ, Adjoint à la Vie Associative, fait connaître que la commission « Finances » s'est réunie le 12 février 2024 pour étudier les demandes de subventions communales pour l'année 2024.

Il rappelle que, l'an dernier, la commune avait décidé de diviser le budget « culture » en attribuant exceptionnellement 3 000 € à l'association JAZZ IN BREIZH pour le lancement de son week-end « concerts de JAZZ gratuits » sur la place du bourg en juillet, et de confier 4 000 € à l'association « Les Bouquineurs » pour organiser d'autres spectacles. Il propose de renouveler ces deux crédits.

Il précise que, comme demandé l'an dernier, une grille a été établie par la commission « communication et vie associative » avec des critères d'attribution plus précis, et a été envoyée à toutes les associations communales pour établir leur dossier de demande de subvention.

Monsieur MACE, Madame LONCLE et Madame Le Maire, tous les trois membres du bureau d'associations qui vont recevoir une subvention exceptionnelle, annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote pour ne pas risquer le conflit d'intérêts.

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour), le Conseil Municipal décide de verser comme suit les subventions communales 2023 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

✓ Les Bouquineurs (Subvention de fonctionnement)	1200,00 €
✓ Les Bouquineurs (Subvention exceptionnelle culturelle)	4000,00 €
✓ Maison de Retraite Giblyne	400,00 €
✓ Maison de Retraite St Joseph	400,00 €
✓ Foyer de vie le Vaugourieux	200,00 €
✓ VAFCP Val d'Arguenon Football Créhen-Pluduno	3150,00 €
✓ Les Patineurs de l'Arguenon	3150,00 €
✓ Société de Chasse	300,00 €
✓ Amicale des Employés Communaux	720,00 €
✓ Club de gymnastique (EPMM)	600,00 €
✓ Emeraude Cyclo VTT Créhen	350,00 €
✓ FNACA	150,00 €
✓ Karaté Club de l'Arguenon	3150,00 €
✓ La Boule Créhennaise	200,00 €
✓ Les Baladins d'Emeraude	100,00 €
✓ Créh'Ane	200,00 €
✓ Jazz in Breizh (Subvention exceptionnelle culturelle)	3000,00 €
✓ 2AO Dance	500,00 €
✓ Pétanque créhennaise	200,00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES

✓ Secours Catholique Plancoët	550,00 €
✓ Les Restos du Cœur	550,00 €
✓ SNSM St Cast Le Guildo	150,00 €
✓ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (50 € x 1 apprenti)	50,00 €
✓ Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)	700,00 €

Total des subventions versées : 23 990,00 €

Versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat forfaitaire et refus de la révision du Rifseep pour les agents communaux

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le gouvernement a décidé le versement d'une prime forfaitaire exceptionnelle. Les agents doivent remplir 3 conditions :

- avoir été nommés ou recrutés avant le 01/01/2023
- être employés et rémunérés au 30/06/2023
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39000 € au titre de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Le montant de la prime est plafonné. Il est fixé selon un barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Il va de 800 € pour les rémunérations inférieures ou égales à 23 700 € brut à 300 € pour les rémunérations comprises entre 33 600 € et 39 000 €. Il est fixé proportionnellement à la quotité de travail et à la durée d'emploi sur la période de référence.

Madame le Maire ajoute que les agents souhaitent obtenir le versement de cette prime exceptionnelle, ainsi que la révision du régime indemnitaire mensuel, qui se veut plus pérenne.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de refuser de réviser le RIFSEEP cette année et d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en faveur des agents.

Gratification d'un stagiaire

Depuis le 31 août 2023 la commune accueille en stage au restaurant scolaire, à la garderie et au centre de loisirs, Martin BOUAN, élève en 2^{ème} année de CAP « Services à la personne ».

Elle explique que l'élève va réaliser plusieurs périodes de stage durant son année scolaire et elle propose de lui attribuer une petite gratification de 500 € pour son année scolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une gratification de 500 € à Monsieur BOUAN, payable en deux échéances, la première en mars (250 €) et le solde en juin, si l'intéressé a été assidu jusqu'à la fin de son année scolaire.

Rythmes scolaires - maintien de la semaine de 4 jours

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que comme le précise l'article D521-12 du Code de l'Éducation, l'organisation d'une semaine d'école sur quatre jours est une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire telle que définie à l'article D521-10,

soit 9 demi-journées. La semaine de quatre jours est dérogoratoire et est soumise à l'accord du Directeur d'Académie.

Cette dérogation valable 3 ans avait été accordée en 2020 et son renouvellement aurait dû être sollicité avant la rentrée 2023-2024.

Elle précise que les parents, par l'intermédiaire du Conseil d'École, se sont montrés favorables au maintien de la semaine de quatre jours et demande au Conseil Municipal d'en délibérer afin de régulariser la situation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite le maintien de la semaine d'école à quatre jours

Contestation de la carte scolaire

Le Maire explique au Conseil Municipal que la carte scolaire 2024 dans le département des Côtes d'Armor prévoit le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint Brieuc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121.19,

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,

◆◆◆◆

du 28 mars 2024

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, Béatrice BURLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Delphine MARTIN, Sylvie MENIER et Pierre MILLOT

Excusés : Virginie EVEN (procuration à Gilbert BIARD) et Malo LETONTURIER (procuration à Sylvie MENIER)

Secrétaire de séance : Michel BOITTIN

Procès-verbal de la réunion précédente

Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 22 février 2024 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Considérant la possibilité pour le Conseil Municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Par solidarité avec les communes touchées par une fermeture de classe, le Conseil Municipal décide de :

- 1) Contester le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint Brieuc,
- 2) Apporter son soutien au collectif 45 classes,
- 3) Demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures dans les écoles publiques des Côtes D'Armor,
- 4) Préciser que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor

Mission d'assistance à l'organisation d'un appel d'offres concernant les contrats d'assurance construction

Madame Le Maire explique au conseil municipal la nécessité de souscrire des contrats d'assurance « tout risque chantier » et « dommage ouvrage » pour les futurs travaux de la Résidence de la Champagne ainsi que ceux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Elle ajoute que nous avons besoin d'une mission d'assistance à l'organisation de l'appel à concurrence des assureurs et propose des devis.

Société retenue : Consultassur de Vannes (56) pour la somme de 1 429,73 € HT pour le marché de la Résidence de la Champagne et 1 938,93 € HT pour le marché de la Maison de Santé.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter au débat de la séance du jour, le choix du mode de chauffage ainsi que la répartition des charges au futurs locataires de la maison de santé pluridisciplinaire, suite à la réunion de la veille avec l'architecte et le bureau d'études.

Aucun élu ne s'étant opposé, ce sujet est ajouté à l'ordre du jour.

Déclassement de 2 emprises foncières et cession à l'entreprise Laïta

Madame Le Maire explique au conseil municipal que différentes emprises liées à la voirie, adjacentes à l'entreprise Laïta, doivent être régularisées afin de correspondre à la réalité du terrain et aux futures aménagements envisagés dans cette zone.

L'emprise de la parcelle A1777 correspond actuellement, en partie, à un parking nécessaire au fonctionnement de l'entreprise. Ce parking est également aménagé sur la limite cadastrale de la voirie communale sur environ 20 m².

En ce sens, il convient de régulariser la situation, en proposant le déclassement de cette emprise et sa cession en faveur de l'entreprise Laïta afin de correspondre aux circulations actuelles.

La voirie communale d'accès à ce parking prend fin aux extrémités des parcelles A1777, A1935 et A1478. Afin d'envisager sa poursuite, pour désenclaver la parcelle ZE30 et l'ensemble du foncier à l'arrière de la zone, un projet de réaménagement a été imaginé.

En ce sens, le nouvel aménagement de la voirie propose :

- un tracé correspondant à la pratique actuelle.
- une future voirie de desserte permettant de désenclaver les parcelles à l'arrière.

Pour ce faire, la commune de Créhen doit procéder à un deuxième déclassement du domaine public.

Ce déclassement correspond à une emprise d'environ 112 m² qui n'est aujourd'hui pas circulé par le public, au vu de sa configuration en angle. Le déclassement permet par la suite, de proposer la cession de cette emprise d'environ 112 m² qui ne sera pas utilisée par la future voirie, à l'entreprise Laïta.

Quant à la nouvelle voirie de desserte, celle-ci est envisagée en partie, sur le domaine privé appartenant à l'entreprise.

Une acquisition de deux emprises est donc également proposée afin de pouvoir aménager la voirie au mieux. Dinan Agglomération, gestionnaire des zones d'activités, pourra donc envisager ces acquisitions d'environ 90 m² au nord de la future voirie et d'environ 490 m² au sud de la future voirie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) de constater le déclassement du domaine public communal de l'emprise d'environ 20m² correspondant au parking de l'entreprise Laïta.

- 2) de constater le déclassement du domaine public communal de l'emprise d'environ 120m² correspondant à une partie de la voirie non circulée et non nécessaire au futur aménagement de voirie.
- 3) de céder ces deux emprises à l'euro symbolique à l'entreprise Laïta,
- 4) d'approuver l'intervention d'un géomètre-expert afin de délimiter précisément ces emprises.
- 5) de permettre à Dinan Agglomération l'acquisition de la future emprise de voirie nécessaire au désenclavement de la zone.
- 6) de charger Dinan Agglomération de régulariser la situation et de prendre à sa charge l'ensemble des frais inhérents à cette affaire (frais de notaire et de géomètre).

Couverture du chalet

Claudine LONCLE explique au conseil municipal la nécessité de refaire la toiture du chalet qui a été abîmée par la tempête CIARAN. Le revêtement en shingle qui a été posé lors de la construction est très vétuste, et nécessite d'être changé sur toute la toiture pour éviter les infiltrations d'eau.

Elle propose des devis de couvreur pour la démolition de 160 m² de toiture shingle et l'installation d'une couverture de 160 m² en tôles de type bac acier.

Entreprise retenue : LECLAIRE Frédéric, pour la somme de 12 322,80 € TTC.

Maison de Santé Pluridisciplinaire : choix du mode de chauffage et répartition des charges locatives

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mode de chauffage prévu par l'architecte dans la future maison de santé est électrique en raison de la qualité des matériaux d'isolation retenus.

Elle ajoute qu'une première étude énergétique estimait des consommations électriques élevées, que les futurs locataires ont contesté. La commission « maison de santé » s'est à nouveau réunie le 27 mars avec le bureau d'étude et l'architecte afin de comparer les coûts d'installation et de fonctionnement d'un chauffage tout électrique avec ceux d'un chauffage avec pompe à chaleur. Elle présente le résultat de cette étude qui montre que l'investissement pour une pompe à chaleur augmente l'investissement de 55 000 € HT. Par contre ce système permettrait de diminuer de près de la moitié les charges de fonctionnement qui passeraient de 13 926 € TTC par an pour le chauffage tout électrique contre 7 728 € TTC par an pour le chauffage avec pompe à chaleur.

Elle propose aux élus de statuer sur le mode de chauffage à installer, ainsi que sur la future répartition des charges à facturer aux locataires, suivant un calcul au prorata des millièmes proposé par la commission.

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour et 1 abstention Béatrice BURLLOT), le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'installer une pompe à chaleur pour chauffer la future maison de santé pluridisciplinaire,
- 2) Décide de facturer les charges réelles de fonctionnement (chauffage, électricité résiduelle, eau) à chaque professionnel, au prorata des millièmes utilisés, sans leur faire supporter le surcout lié à l'installation d'une pompe à chaleur.

- 3) Considérant que l'estimation des dépenses est faite sur un prix de revient énergétique de mars 2024, les charges de fonctionnement seront réévaluées chaque année en fonction des dépenses réelles.
- 4) Décide d'organiser une réunion avec le corps médical pour expliquer le choix retenu.
- 5) Autorise Mme Le Maire à signer une convention avec les professionnels afin d'y préciser les modalités de facturation.

VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX

BUDGET CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT		Réalisé
DEPENSES		
002 Déficit antérieur reporté N-1	-	€
011 Charges générales	7 263,26	€
012 Cotisation URSSAF	95,00	€
65 Autres charges de gestion courante	2 496,07	€
023 Virement vers l'investissement	-	€
TOTAL	9 854,33	€

RECETTES		Réalisé
RECETTES		
002 Excédent antérieur reporté N-1	4 158,07	€
74 Participation du budget communal	5 591,93	€
75 Revenu des immeubles	483,13	€
77 Libéralités reçues (dons quêtes mariages..)	-	€
TOTAL	10 233,13	€
Excédent de	378,80	€

INVESTISSEMENT		Réalisé
DEPENSES		
27 Créances particuliers (avances remboursables)	-	€
TOTAL	-	€

RECETTES		Réalisé
RECETTES		
001 Excédent antérieur reporté N-1	200,00	€
27 Créances particuliers (avances remboursables)	-	€
TOTAL	200,00	€
Excédent de +	200,00	€

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT		Prévisionnel
DEPENSES		
002 Déficit antérieur reporté	-	€
011 Charges générales	7 700,00	€
012 Cotisation URSSAF	100,00	€
65 Autres charges de gestion courante	2 700,00	€
023 Virement vers l'investissement	-	€
TOTAL	10 500,00	€

RECETTES		Prévisionnel
RECETTES		
002 Excédent antérieur reporté N-1	378,80	€
74 Participation du budget communal	9 291,20	€
75 Revenu des immeubles	480,00	€
77 Libéralités reçues (dons quêtes mariages..)	350,00	€
TOTAL	10 500,00	€

INVESTISSEMENT		Prévisionnel
DEPENSES		
27 Créances particuliers (avances remboursables)	400,00	€
TOTAL	400,00	€

RECETTES		Prévisionnel
RECETTES		
001 Excédent antérieur reporté N-1	200,00	€
27 Créances particuliers (avances remboursables)	200,00	€
TOTAL	400,00	€

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé
011 Charges générales	439 895,11 €
012 Charges de personnel	833 411,66 €
014 Atténuation de produits	27 413,00 €
042 Opérations d'ordre (amort.+cession)	14 001,90 €
65 Autres charges de gestion courante	169 414,26 €
66 Charges financières	23 087,30 €
67 Charges exceptionnelles	- €
68 Dotation aux provisions	- €
023 Virement vers l'investissement	- €
TOTAL	1 507 223,23 €

RECETTES	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	- €
013 Atténuation de charges	5 562,67 €
70 Vente de produits, prestations services	148 949,90 €
73 Impôts et taxes	1 165 998,66 €
731 Imposition directe	812 022,00 €
74 Dotations et participations	70 693,39 €
75 Autres produits de gestion courante	6,60 €
76 Autres produits financiers	10 360,44 €
77 Produits exceptionnels	- €
TOTAL	2 213 593,66 €
Excédent de +	706 370,43 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé
001 Solde d'exécution reporté	- €
19 Acquisition de matériel	36 564,39 €
36 Voirie - liaisons douces	539 801,33 €
68 Effacement réseaux et éclairage public	5 043,65 €
70 Complexe Louis Hamon	10 424,80 €
72 Gros travaux école publique	10 646,70 €
83 Aménagement agglomération	3 883,20 €
85 Eglise	4 306,08 €
86 Mairie -Logement - salle informatique	53 532,81 €
93 Terrains de football + vestiaires	3 113,02 €
96 Logements communaux Pl de l'Eglise	2 387,04 €
98 Local horticole	2 251,39 €
101 Chemins de randonnée	174,42 €
104 Entrepot	4 056,00 €
108 Résidence de la champagne	45 711,74 €
110 Maison de la fontaine	9 616,01 €
111 Maison de santé pluridisciplinaire	12 475,63 €
16 Emprunts + cautions logements	174 321,75 €
TOTAL	918 309,96 €

RECETTES	Réalisé
001 Solde d'exécution reporté commune	1 768 804,18 €
19 Acquisition matériel	2 958,00 €
36 Voirie	191 590,50 €
10222 FCTVA	59 842,59 €
10226 Taxe d'aménagement	20 551,39 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	730 791,68 €
16 Emprunts + Cautions logements	899,95 €
4582 Remboursement Département	84 720,00 €
040 Opérations d'ordre (amortissements)	14 001,90 €
TOTAL	2 874 160,19 €
Excédent de	1 955 850,23 €

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévisionnel
011 Charges générales	525 350,00 €
012 Charges de personnel	867 500,00 €
014 Atténuation de produits	700,00 €
042 Opérations d'ordre (amort.+cession)	14 690,90 €
65 Autres charges de gestion courante	279 721,49 €
66 Charges financières	19 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
68 Dotation aux provisions	3 100,00 €
023 Virement vers l'investissement	573 908,29 €
TOTAL	2 284 970,68 €

RECETTES	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté	- €
013 Atténuation de charges	25 000,00 €
70 Vente de produits, prestations services	164 780,00 €
73 Impôts et taxes	489 169,00 €
731 Imposition directe	632 231,00 €
74 Dotations et participations	761 302,84 €
75 Autres produits de gestion courante	212 487,84 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
TOTAL	2 289 970,68 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévisionnel
001 Solde d'exécution reporté	- €
19 Acquisition de matériel	36 050,00 €
36 Voirie - liaisons douces	461 500,00 €
44 Acquisition terrains	108 000,00 €
68 Effacement réseaux et éclairage public	67 700,00 €
70 Complexe Louis Hamon	10 100,00 €
83 Aménagement agglomération	4 000,00 €
84 Cimetière	11 000,00 €
85 Eglise	50 000,00 €
86 Mairie -Logement - salle informatique	50 000,00 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	900,00 €
89 Local animations - chalet	15 000,00 €
93 Terrains de football + vestiaires	2 300,00 €
95 Jeux de boules - pétanque	1 100,00 €
97 Garderie - Bibliothèque	3 000,00 €
101 Chemins de randonnée	107 000,00 €
102 Foyer - restaurant scolaire	23 850,00 €
104 Entrepot	288 000,00 €
108 Résidence de la champagne	1 372 000,00 €
111 Maison de santé pluridisciplinaire	2 280 000,00 €
112 Lotissement Domaine des Vallées III	57 600,00 €
113 Economie des ressources	30 000,00 €
16 Emprunts + cautions logements	164 500,00 €
TOTAL	5 143 600,00 €

RECETTES	Prévisionnel
001 Solde d'exécution reporté commune	1 955 850,23 €
19 Acquisition matériel	1 423,00 €
36 Voirie	228 590,50 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	25 000,00 €
108 Résidence la Champagne	384 943,00 €
111 Maison de santé	180 000,00 €
10222 FCTVA	40 511,07 €
10226 Taxe d'aménagement	20 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	706 370,43 €
16 Emprunts + cautions logements	1 012 312,58 €
021 Virement de la section de fonctionnement	573 908,29 €
040 Opérations d'ordre (amortissements)	14 690,90 €
TOTAL	5 143 600,00 €

La vie communale

Etat civil

Naissances

Izild DELANOË (Saint-Malo)

le 8 janvier 2024 - 12 Eric Tabarly

Soan TERROY (Créhen)

le 13 février 2024 - 3 Rue Chateaubriand

June LEMASSON (Saint-Malo)

le 12 mars 2024 - 2 La Pichardais



Mariage

Nicolas DÉBART et Alizé LE STRAT,

le 10 février 2024

2 La Maçonnais

Les mariés de 2023

Morgane CARADEUC et Rémi CAILLÈRE

Le 14 septembre 2023



Décès

Béatrice CALONNE , 58 ans, 5 Allée des Cormorans	21 décembre 2023
Casimir DAMBLIN , 96 ans, Saint-Joseph	22 décembre 2023
Marcel GOUPIL , 92 ans, Gibraine	24 décembre 2023
Henri POILVÉ , 100 ans, Gibraine	26 décembre 2023
Hélène DENIZANE , 98 ans, Gibraine	21 janvier 2024
Thérèse GUÉHÉNEUC , 92 ans, Le Petit Vaugourieux	22 janvier 2024
Joseph PERROQUIN , 79 ans, La Ville es Peccard	22 janvier 2024
Yvonne CHENU , 99 ans, Gibraine	29 janvier 2024
Amélia LEGGE , 101 ans, Gibraine	31 janvier 2024
Maria LAVENANT , 88 ans, Saint-Joseph	28 février 2024
Alain BRIAND , 92 ans, Saint-Joseph	29 février 2024
Jean CORNEC , 85 ans, 5 Chemin des Carmes	4 février 2024
Lucienne LEBRETON , 94 ans, Saint-Joseph	3 mars 2024
Marie-Louise VITOUX , 96 ans, Gibraine	8 mars 2024
Raymonde SAMSON , 91 ans, Gibraine	15 mars 2024
André LHERMITTE , 85 ans, Gibraine	6 avril 2024
Lucienne DANIEL , 89 ans, Gibraine	6 avril 2024
André DUBOIS , 91 ans, Gibraine	8 avril 2024
Rosa ROBERT , 84 ans, Gibraine	9 avril 2024

Inhumations à Créhen :

André PILARD, 76 ans, décédé à Pluduno (22)

Urbanisme

Permis de Construire et Autorisations Simplifiées accordés

N° PC / DP	Adresse du projet	Nature
PC 022 049 23 C0012	3 La Jannais	Réhabilitation d'une bâtisse existante avec changement de destination et création de clôtures
PC 022 049 23 C0013	15 Rue du Chêne Vert	Extension habitation / Modification porte garage en fenêtre / Carport
PC 022 049 23 C0014	36 La Touche	Maison individuelle
PD 022 049 23 C0006	2 Allée des Fougères	Démolition abri de jardin
PC 022 049 24 C0001	ZA Bellevue	Construction d'un SAS en extension d'un site industriel
PC 022 049 24 C0002	17 Le Frost	Restauration et extension de l'habitation comprenant une démolition
DP 022 049 23 C0067	22 La Ville Beuve	Rénovation d'une maison d'habitation individuelle avec aménagement combles
DP 022 049 23 C0068	1 Allée des Mimosas	Dispositif sur muret existant et suppression haie
DP 022 049 23 C0069	23 La Touche	Pose de châssis de toit
DP 022 049 23 C0070	5 Rue de la Cour	Panneaux photovoltaïques
DP 022 049 24 C0001	15 Rue Laënnec	Changement de menuiseries
DP 022 049 24 C0002	1 Rue Guy Homery	Changement de luminaires extérieurs / Mise en place d'une porte automatique aux normes PMR
DP 022 049 24 C0003	8 Rue des Tilleuls	Garage
DP 022 049 24 C0004	2 L'Hotel Hochet	Remplacement d'une clôture et d'un portail existant et mise en place d'un dispositif sur mur
DP 022 049 24 C0005	7 Rue du Chêne Vert	Abri de jardin
DP 022 049 24 C0006	4 La Croix Janet	Panneaux photovoltaïques
DP 022 049 24 C0007	4 Rue de la Champagne	Modification de la toiture de la partie extension / Remplacement d'un chien-assis par une fenêtre de toit
DP 022 049 24 C0008	2 L'Hôtel Hochet	Remplacement d'une porte de garage par baie vitrée
DP 022 049 24 C0009	1 Rue du 19 mars 1962	Clôture
DP 022 049 24 C0010	3 La Ville d'Est	Changement des menuiseries et modification d'une ouverture
DP 022 049 24 C0011	24 Rue de la Touche	Changement des menuiseries existantes
DP 022 049 24 C0012	2 La Cotardais	Panneaux photovoltaïques
DP 022 049 24 C0013	3 La Cotardais	Restauration et extension de l'habitation
DP 022 049 24 C0014	1 Rue Chateaubriand	Changement porte d'entrée / Remplacement volets
DP 022 049 24 C0015	14 Allée des Cormorans	Conduit inox
DP 022 049 24 C0016	7 Rue de la Touche	Mur de soubassement surmonté d'un grillage rigide
DP 022 049 24 C0017	Impasse du Moulin	Division parcellaire



Erosion des sols

Une rencontre avec le monde agricole a eu lieu au chalet le **11 janvier dernier**.

Une dizaine d'exploitants agricoles a pu échanger autour de la problématique de l'érosion des sols avec des représentants de l'agglomération de Dinan, de la chambre d'agriculture.

la prochaine rencontre aura lieu sur place et dans des zones fragiles.

Françoise Laigo

Piégeage des frelons asiatiques

Une rencontre a eu lieu **le lundi 12 février** pour partager et échanger au sujet de la nécessité de piéger les frelons.

Une cinquantaine de personnes se sont réunies au Foyer pour se former au piégeage des frelons avec Madame LECONTE de Dinan Agglomération et Monsieur GUESPIN du GDSA22. Chacun a pu repartir avec ses pièges.

L'année dernière, vous étiez 21 piégeurs sur Créhen, cette année vous êtes plus nombreux à participer à cette opération de grande envergure.

Françoise Laigo

Infos de Dinan Agglomération :

Le lancement de la campagne 2024 de piégeage de printemps du frelon asiatique est annoncée pour le samedi 06 avril.

A cette date, les piégeurs volontaires du territoire sont invités à installer les pièges VespaCatch modifiés pour une durée de 4 à 6 semaines (fenêtre de capture glissante selon les conditions météorologiques et retours des captures du réseau sentinelle de GDSA22).

Pour Rappel :

Les fondatrices ont deux besoins vitaux : se nourrir en glucose et trouver un endroit abrité, tranquille, pour construire leurs nids primaires.

- Se nourrir : ex. Les camélias Japonica sont très attractifs ; un piège situé à proximité sera performant. Les poiriers et autres fruitiers peuvent être aussi attirants à condition que l'endroit soit protégé des courants d'air (conditions difficiles à trouver en Bretagne) exposé au soleil levant pour une meilleure attractivité.
- Un endroit tranquille : piège positionné tout contre un abri de jardin, cabane des enfants, un auvent, coffre volet roulant, poulailler ... sont des lieux à privilégier.





EAU
POTABLE

Comment économiser l'eau ?



Solution alternative à la consommation en eau potable : L'eau pluviale

Evolution de la perception relative à la consommation de l'eau potable

L'utilisation est basée sur des habitudes ancrées depuis longtemps. Ces pratiques perdurent mais les consciences se réveillent. Un nouveau sentiment apparaît : Certains usages ne nécessitent pas d'eau potable

Protection de la ressource devenue nécessaire

En 2022, prise de conscience que l'approche quantitative est aussi importante que la préoccupation qualitative de l'eau.

Auparavant, la réflexion sur la production suivait la progression de la consommation. Cette situation semblait être maîtrisée et suffisante.

Brutalement une prise en compte du risque de la rupture de production

Réduction de la consommation en eau potable : utilisation de l'eau pluviale (seulement dans certains usages)

USAGES POSSIBLES :

Dans tout type de bâtiment

✓ **Usages internes** : WC, lavages des sols, Machine à laver (sous condition d'utilisation d'un dispositif de désinfection).

✓ **Usages externes** : Entretien des terrasses, des abords extérieurs et des façades (ravalement), arrosage des massifs, lavage des véhicules.

Dans le secteur professionnel

L'usage de l'eau pluviale est autorisé pour toutes activités professionnelles ne nécessitant pas l'eau potable :

- ◆ Entretien des locaux,
- ◆ Entretien des bâtiments,
- ◆ Entretien des surfaces étanches (parking, zone de manœuvre, de stockage, zone liée à une activité, quai de chargement et déchargement),
- ◆ Entretien des réseaux par hydrocurage,
- ◆ Vidange et nettoyage de bassin, de réserve, de fosse...,
- ◆ Aire de lavage de véhicules, de matériels,
- ◆ Nettoyage de voirie,
- ◆ Maçonnerie,
- ◆ Décapage Haute Pression (carénage de bateau)...

Le dispositif doit présenter les équipements suivants :

1 – Collecte

◆ Eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles au public (pas de couverture amiante ciment ou plomb)

◆ Crapaudine

2 – Réseau

◆ Pente suffisante et constante (pas de zone de rétention)

◆ Regards étanches

3 – Stockage

◆ Cuve propre et décontaminée, non translucide

◆ Dispositif de filtration (1 mm)

◆ Matériaux inertes

◆ Grille anti-moustique

◆ Fermeture étanche et sécurisée

◆ Arrivée de l'eau par le bas de la cuve

◆ Trop-plein avec dispositif pour éviter l'entrée d'insecte ou autres

Interdiction d'usage

Eau de pluie interdite à l'intérieur :

✓ Des établissements de santé et des établissements sociaux et médicaux-sociaux, d'hébergement de personnes âgées,

✓ Des cabinets médicaux, des cabinets dentaires, des laboratoires d'analyse en biologie médicale et des établissements de transfusion sanguine, Des crèches, des accueils de loisirs, des écoles maternelles et élémentaires

Eau de pluie interdite pour

✓ La boisson

✓ La préparation des aliments

✓ Le lavage de la vaisselle

✓ L'hygiène corporelle

Contrôle possible par les services d'eau potable

Règles à respecter :

✓ Déclaration de l'usage en mairie qui transmettra au Service Eau et Assainissement de Dinan Agglomération

✓ Affichage obligatoire « Eau non potable »

Marie-Christine COTIN.

Inventaire de la faune et de la flore au Moulin Riot

C'est dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, que s'est déroulé l'inventaire participatif des espèces animales et végétales sur le site du Moulin Riot, de Créhen, **le samedi 24 février**. Cette zone était inscrite dans le cadre du programme de restauration des milieux aquatiques avec sa rivière Le Drouet.

Réjane Debroise, chargée de mission milieu aquatique à la communauté de communes Côtes d'Émeraude, explique qu'il a fallu deux ans pour restaurer le milieu naturel du site et 350 000 € de travaux. Les étangs ont été supprimés, l'envasement traité, le cours de la rivière rétabli, « pour parvenir à refaire une rivière sauvage de qualité, redonner vie aux poissons et notam-

ment aux anguilles et aux loutres. Des arbres doivent être plantés dans le courant de l'année pour consolider le nouveau profil de la rivière, recréer des habitats, une filtration et un ombrage l'été ».

Article paru dans Le Télégramme.



Petits rappels

Nos pistes cyclables ne sont pas des zones de parking, il y est interdit de stationner ainsi que d'y mettre ses poubelles !

Il y a plusieurs semaines, un agent du service technique a ramassé un container Rue de la Cour, celui-ci est à récupérer au plus vite au service technique.

Merci également de mettre vos poubelles après 17h la veille du ramassage et retirer le container au plus vite. Françoise Laigo



Urbanisme et Bâtiment

Aménagements terrains communaux

Lors de la réunion publique du 16 janvier dernier, deux sujets étaient à l'ordre du jour.

Le premier concernait l'aménagement d'un terrain situé près du Moulin de Talva. Ce terrain sera divisé en deux lots pour y construire deux maisons individuelles.

L'autre sujet portait sur le projet du lotissement du Domaine des Vallées 3 qui s'apparentera à un écoquar-

tier. Sur ce terrain, il est envisagé de construire des logements semi-collectifs et des maisons individuelles.

La densité sera plus importante que ce qui a été fait jusqu'à présent dans les derniers lotissements et l'aménagement laissera une part plus grande à l'aspect paysager.

André BOURGET.



Résidence de La Champagne

Dans les semaines à venir, il va y avoir du mouvement dans notre bourg et cela pour plusieurs mois.

La construction de la Résidence Champagne est lancée où il y aura 1 T4, 2 T3, 1 T2 et un commerce.

Des déviations vont être mises en place rue de la

Champagne, rue de la Cour et autour de l'église. Plan de déviation ci-dessous.

Nous comptons sur la bonne compréhension de chacun et chacune afin que tout se déroule dans la bienveillance et dans la sécurité.

Claudine LONCLE.

Déviations à compter du 22 avril 2024



SCOT (AEC) - Schéma de Cohérence Territorial

Le SCOT est un outil de planification stratégique élaboré pour guider l'aménagement du territoire pour 20 ans. Cette démarche a pour objectif de coordonner les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et de protection de l'environnement, incluant la biodiversité, l'énergie et le climat.

Il s'impose au Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal qui lui-même régit les autorisations d'urbanisme.

Pourquoi AEC (Air, Energie, Climat) ? L'agglomération a souhaité intégrer ce volet à un document de planification réglementaire afin de lui donner une force plus importante et permettre une meilleure articulation avec les politiques d'aménagement du territoire.

Le territoire de Dinan Agglomération se distingue par la diversité de ses paysages et la richesse de son patrimoine qui attirent résidents et touristes. Toutefois, l'agglomération est confrontée à de nouveaux enjeux liés au changement climatique, à la transition écologique et à des évolutions sociétales qui lui imposent de réfléchir à son développement.

Il faut donc établir une feuille de route pour les années à venir structurée autour de 3 axes :

1 – La transition d'un territoire qui s'adapte aux évolutions en cours dont l'objectif est de préserver et de valoriser les ressources naturelles, notamment l'eau, d'améliorer la qualité de l'air, de protéger la biodiversité et d'anticiper les risques naturels. Les actions proposées sont la gestion de la consommation d'eau, la lutte contre la pollution, la préservation des espaces naturels et la réduction de l'artificialisation des sols à travers une politique de sobriété foncière.

2 – Structuration du territoire. Cet axe vise à structurer le territoire d'une armature verte et de centralités renforcées. Toute centralité, en tant que cœur de ville ou de bourg, doit demeurer ou devenir un espace de vie multifonctionnel, intégrant habitat, emploi, commerce, loisirs et services. L'amélioration de la mobilité par le développement des transports en commun, des infrastructures cyclables, est également un enjeu clé pour réduire la dépendance à la voiture et

favoriser les déplacements plus durables.

3 – Maître des projets. Cet axe fondamental, doit exprimer la volonté d'être de véritables acteurs dans les évolutions attendues. Cela inclut des initiatives de renouvellement urbain, la densification des espaces déjà urbanisés, la différenciation de l'offre d'accueil des entreprises et la requalification des espaces commerciaux de périphérie. Le document met l'accent sur le développement d'une offre touristique équilibrée qui valorise à la fois le littoral et l'intérieur du territoire.

Enjeux et perspectives

Le Projet d'Aménagement Stratégique SCOT s'appuie sur une approche intégrée et multidisciplinaire, qui reconnaît la complexité des défis à venir. Pour ce faire il préconise d'utiliser les atouts du territoire et la volonté des acteurs à mettre en œuvre des politiques publiques à la hauteur des enjeux qui se présentent. Les initiatives recommandées cherchent à créer un cadre de vie attractif et résilient, capable de répondre aux besoins des habitants tout en préservant toutes les qualités du territoire, naturelles, patrimoniales et sociales qui caractérisent Dinan Agglomération.

Démarche de concertation participative

Ce document d'urbanisme s'articule en plusieurs étapes et entend associer l'ensemble des acteurs du territoire à la réflexion et à la prise de décision. La première phase : le diagnostic a été réalisé pour dresser un état des lieux. Une phase de concertation a été engagée par la suite pour permettre aux différents acteurs du territoire (élus, habitants, associations, entreprises, lycéens...) de s'exprimer sur les orientations à donner au SCOT-AEC. Début 2025, nous rentrerons dans la procédure administrative.

Résumé par Marie-Christine COTIN, extrait du document de Dinan Agglomération : Projet d'aménagement stratégique du SCOT-AEC « Demain notre territoire ».



La commune de CREHEN vient de commencer l'élaboration de son plan communal de sauvegarde avec l'Association ECTI

Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Avoir un Plan Communal de Sauvegarde est vivement recommandé afin de ne pas être pris au dépourvu en cas de survenance d'un risque naturel ou technologique.

Le PCS doit donc permettre la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, le secours et l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe avec le plus de précisions possibles une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Ce plan est fortement conseillé pour toutes les communes car aucune d'entre elles n'est à l'abri d'une catastrophe (accident routier, tempête, grippe aviaire...) tel que l'ont démontré les événements marquants de ces dernières années.

Que contient un PCS ?

Ce plan prévoit les premières mesures conservatoires à mettre en œuvre par la mairie, en vue de la protection des populations et des biens.

Le contenu du PCS varie selon la taille et les moyens de la commune. Il doit obligatoirement contenir :

- le document d'information communal sur les risques majeurs
- le recensement des enjeux locaux :
 - * humain
 - * matériel
 - * économique

- l'organisation de la diffusion de l'alerte aux populations...

Comment élaborer un PCS ?

L'élaboration du plan communal de sauvegarde ne vise pas à créer de nouveaux moyens mais à organiser l'existant. La méthode d'élaboration va varier en fonction des moyens réels de la commune

Il s'agit de répondre à 5 questions :

1. Faire face à quoi ? diagnostic des risques
2. Comment alerter et informer la population ? consignes prévues
3. Avec quoi y faire face ? recensement des moyens
4. Qui fait quoi ? répartition des rôles
5. Comment être toujours opérationnel ? :s'entraîner et faire des retours d'expérience

Dans les recensements que nous devons effectuer sur les risques, il nous est recommandé d'établir un document répertoriant les personnes fragiles sur la commune en constituant une liste à l'accueil de la mairie (document confidentiel). Les personnes considérées comme fragiles :

- ✓ Personnes isolées, sans moyen de locomotion
- ✓ Personnes à mobilité réduite, situation de handicap moteurs, sensoriels, mentaux, personnes âgées,...
- ✓ Personnes sensibles (soins réguliers, oxygène, appareil divers,...

Si vous considérez que vous êtes dans l'une de ces situations, vous pouvez appeler ou venir vous faire recenser.

Marie-Christine COTIN.



Bilan du pass'sport pour les 6-18 ans

Déjà la troisième année que nous avons mis en place le pass'sport Culture pour aider, encourager nos jeunes à faire du sport et par le fait soutenir nos associations.

Le pass'sport Culture s'adresse à tous les jeunes de la commune âgés de 6 à 18 ans.

Pour rappel, il a une valeur de 20 € et est valable pour une adhésion à une association présente sur le territoire ou sur les communes environnantes sous réserve que celle-ci n'existe pas sur la commune.

En 2021, 45 pass'sport avaient été validés sur un total de 218 personnes pouvant en bénéficier.

Le bilan de l'année 2022 était presque identique, 48 pass'sport validés sur un total de 217 ayant droit.

Et pour l'année 2023, une belle progression puisque 86 pass'sport validés sur un total de 229 ayant droit.

Rendez-vous est pris pour cette nouvelle année 2024.

Alain MACÉ



Les élections Européennes

auront lieu

Le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h au Foyer.

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Trois façons de vous inscrire :

- *En vous déplaçant dans votre mairie* muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- *Par courrier*, en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr

Dans les 2 cas, vous avez jusqu'au 3 mai inclus pour vous inscrire sur les listes électorales.

- *Par internet*, en vous rendant sur service-public.fr ; vous avez jusqu'au 1er mai inclus pour vous inscrire.

Vous avez des doutes sur votre inscription électorale ? n'hésitez pas à contrôler sur service-public.fr

Les ressortissants d'un pays de l'Union

Européenne autre que la France et qui vivent en France peuvent faire le choix de voter en France pour élire les représentants français au Parlement Européen lors des élections du 9 juin 2024.

Les modalités pour s'inscrire sur la liste électorale complémentaire européenne (LCE) d'une commune française sont les mêmes que celles des électeurs français sur la liste électorale principale.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer aux urnes, vous pourrez toujours voter par procuration, soit en vous rendant directement à la gendarmerie la plus proche de votre domicile, soit via internet maprocuration.gouv.fr.

Les nouveaux électeurs qui se sont inscrits sur les listes électorales de Créhen depuis les dernières élections recevront par courrier leur nouvelle carte électorale avant le 5 juin.

Samedi 18 Mai prochain, 11h30 remise des cartes d'électeurs aux jeunes inscrits, à la mairie.

Murielle GUÉRIN, en charge des élections

Le 16 mars dernier, nous avons fêté les bébés nés en 2023. Comme l'an passé, nous avons marqué l'évènement en plantant un arbre à côté de la crèche dans le lotissement « Domaine de l'Arguenon », cette fois il s'agit d'un érable rouge. Le prénom de chaque enfant et sa date de naissance sont notés sur une ardoise en forme de cœur, qui elle-même est fixée sur un support bois à côté de l'arbre. Cette année 10 enfants sont nés, comme l'an passé, 8 garçons et 2 filles. Après ce temps fort, nous avons partagé le pot de l'amitié.

Marie-Christine COTIN.

Fête des bébés nés en 2023



Bibliothèque : le bilan réseau LIRICI 2023



32 bibliothèques en réseau et 5 bibliothèques associées

44 agents bibliothécaires et 240 bénévoles

312 550 documents (livres, revues, DVD...), pour Créhen 5 021 livres et 488 revues et 1 livre audio.

1 logiciel commun et 1 carte de prêt unique.

18 833 abonnés avec 524 412 prêts. Le nombre d'inscriptions a augmenté de 11% par rapport à 2022.

276 abonnés à Créhen soit 16% de la population, les moins de 12 ans étant les plus nombreux.

17 128 emprunteurs actifs à l'échelle du réseau (personnes qui ont emprunté au moins une fois dans une bibliothèque).

Evolution des prêts depuis 2021 pour Créhen: 2021...2767 prêts ; 2022...5922 prêts; 2023...6557.prêts

Des emprunteurs d'autres communes fréquentent la bibliothèque de Créhen : Dinan, Plancoët, Plélan, Pleslin, Pluduno, Trélivan...

1 site internet LIRICI

Le budget acquisition a augmenté pour 19 bibliothèques et s'élève à 208 700€ pour 2023 soit une augmentation de 19 900€ par rapport à 2022.

Pour la bibliothèque de Créhen, 4 000€ sont investis dans l'achat de documents, chaque année, et cette somme est supportée par l'association « les bouquineurs » qui organise différentes manifestations pour arriver à amasser cette somme.



Alain MACÉ



+



Atelier scrapbooking



Atelier réalisé par Odile LELIEVRE

Quelques nouvelles du Centre de Loisirs



Une belle chasse aux trésors, au centre de loisirs !!!

Si vous êtes tentés de participer à nos aventures, venez vous inscrire au centre de loisirs.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site internet de la mairie:

<http://crehen.fr/>



la coop bio
ALIMENTATION BIOLOGIQUE DEPUIS 1993

OUVERTURE JUN 2024 À CRÉHEN



**Découvrez nos
offres d'emploi**
La Coop Bio - Créhen :

- Employés de vente / caissier
- Contrat d'apprentissage Bac Pro

lacoopbio.com



5 MAGASINS BIO & DRIVE SUR LA CÔTE D'EMERAUDE
ST-MALO GRASSINAI | ST-MALO ESPERANCE | DINARD | DINAN | CRÉHEN

Remerciements du club vannerie de Saint-Lormel

La 21ème saison de vannerie vient de se terminer par une belle exposition de nos réalisations, diverses, originales et uniques !

Trente personnes dont 43% de Lormelois(es) avec une majorité féminine (74%) ont pu apprendre, partager leur

savoir-faire et créativité durant trois mois, le jeudi après-midi.

Toute l'équipe remercie vivement la municipalité pour le prêt de la salle.

Agnès SUIRE.



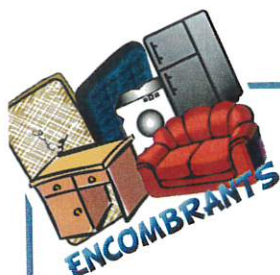
Marché festif

A la ferme Hamoniaux à La Cour - Entrée gratuite

Le mercredi 24 avril 2024 de 14h à 19h

De nombreux stands de produits bio et locaux

Restauration rapide - tours de carriole avec un âne de l'association Créh'Ane



Enlèvement des encombrants

le Mercredi 5 Juin 2024

Les personnes fragiles et qui n'ont pas de moyen de locomotion devront se faire connaître à la mairie avant le 1er juin.

Les ferrailles et « encombrants » devront être déposés la veille devant les propriétés.

Ne seront pas ramassés par les agents du service technique qui ne disposent que d'un seul véhicule : les gravats, les matériaux de démolition, les déchets de pelouse, les tailles de haie et les branchages.



La campagne d'été a débuté le 14 mars, pour se terminer le 14 novembre prochain, à raison d'une **distribution toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.**

Adresse de distribution :

Centre de Matignon
Zone d'Activités du Chemin Vert - 22550 MATIGNON

Jours de distribution

MOIS	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
JOURS	7 21	4 18	2 16 30	13 27	11 25	8 22	5 19	3 17 31	14

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

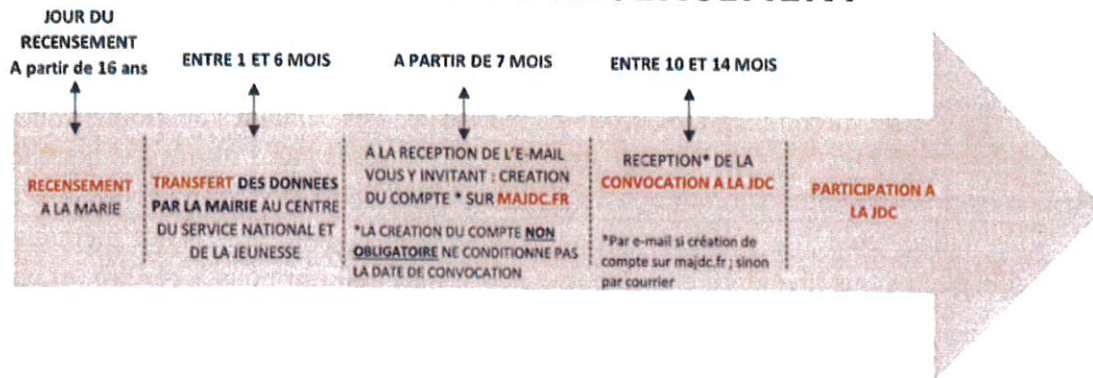
QUI ?

- ✓ Tous les français
- ✓ 16 à 25 ans

COMMENT ?

- En Mairie :
- ✓ Présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité ou tout document justifiant de sa nationalité française **et** livret de famille

PARCOURS DU RECENSEMENT



Votre situation évolue ?

DEMEMAGEMENT/CHANGEMENT
ETABLISSEMENT SCOLAIRE/AUTRE...

1. Assurez-vous que la réponse ne se trouve pas sur votre **espace majdc.fr**
2. Espace FAQ : <http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>
3. **CHATBOT** : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
4. **Contactez le Centre du service national et de la jeunesse de BREST**

CONTACT

Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de BREST

Par courrier : BCRM Centre du service national et de la jeunesse CC 81 29240 BREST cedex 9

Par e-mail : csni-brest.trait.fct@intra.def.gouv.fr

Par téléphone : 09 70 84 51 51 (appel non surtaxé) Du lundi au jeudi : 09h00-12h00 ; 13h30-16h30 / Vendredi : 09h00-12h00 ; 13h30-15h30

Rencontres avec



Une nouvelle entreprise

Bryan SASSIER a franchi le pas et créé son auto entreprise en février dernier, fort de 14 années d'expérience dans la peinture.

ture.

Il a obtenu la « médaille de bronze » en 2004 lors du concours des meilleurs apprentis en peinture alors qu'il étudiait au CFA de Saint-Malo.

Son activité principale est la peinture intérieure et extérieure.

En complément, il propose la pose de décorations d'intérieur et le montage de petits meubles.

Bryan est originaire de Saint-Briac et vit à Créhen



La Famille Pirate, un an de voyage autour de l'Europe

Nous sommes une famille de 4 : Anne et Clément, et nos deux garçons Calixte et Collin, âgés de 10 et 6 ans

au moment du départ nous sommes surnommés La Famille Pirate. Nous avons décidé de voyager en Europe et un peu au-delà pendant un an à bord de Marcel, un ancien véhicule de pompier, aménagé en camion d'expédition.

Il est difficile de résumer notre année en quelques mots seulement, tellement elle a été riche en découvertes, émotions, rencontres, apprentissages. Nous avons tenté de résumer ici les moments les plus forts.

Après plusieurs mois de préparation, nous avons pris la route le 18 décembre 2022. Nous avons commencé par le sud et le pourtour méditerranéen afin de profiter de la chaleur et du soleil en plein hiver.

En Grèce, nous avons visité de nombreux sites historiques. Nous avons entre autres, appris l'histoire des Jeux Olympiques directement sur le stade antique d'Olympie. Les champs d'orangers à perte de vue nous

depuis 2018, Rue Laënnec.

En couple, ils ont une petite Victoire scolarisée à Créhen.

Il a travaillé avec son père à la tête d'une entreprise multiservices à Dinard.

Aujourd'hui, il continue de travailler avec lui, en sous-traitance.

Son activité peut s'exercer dans un rayon de 20 à 30 kms autour de Créhen.

On lui souhaite de réussir dans son nouveau projet...



Alain MACÉ

ont étonnés. Nous avons aussi fait une découverte culinaire incroyable : les souvlakis du Magne : des brochettes de viande grillées enroulées dans un pain plat soufflé, accompagnées de fromage et de citron !

En Turquie, nous en avons pris plein les yeux en Cappadoce avec ses paysages légendaires et ses levers de soleil sous des centaines de montgolfières. Nous avons fait nos courses sur d'immenses marchés colorés, aux senteurs envoûtantes. Nous avons rencontré des gens qui resteront à jamais dans nos mémoires. Nous avons adoré l'accueil qui nous a été fait, et nous retiendrons pour toujours la générosité du peuple turc.

A Chypre, on a profité de l'été en plein hiver. Nous avons dormi au milieu des ânes sauvages sur la pointe Est de l'île.

Nous avons ensuite remonté toute l'Europe de l'Est. Nous avons visité la Bulgarie, pays méconnu mais qui mérite que l'on s'y attarde. La Roumanie nous a émerveillés. C'est un pays coloré et accueillant. On a eu la chance d'apercevoir des ours sauvages dans la montagne. Nous avons traversé rapidement la Hongrie, non sans un arrêt par la superbe Budapest, puis la Slovaquie.

Nous ne devons rester que quelques jours en Pologne, nous y avons finalement passé un mois.

C'est la plus grosse surprise du voyage. On ne s'attendait pas à un tel coup de cœur. Les paysages y sont riches et variés, la nourriture délicieuse, et les gens sympathiques. Nous avons visité le camp de concentration d'Auschwitz. Les garçons, malgré leur jeune âge, ont bien compris l'importance de ce lieu de mémoire. Nous avons aussi eu la chance de pénétrer dans la toute dernière forêt primaire d'Europe : la forêt de Bialowiejà, à la frontière avec la Biélorussie. C'est un lieu avec une biodiversité incroyable, extrêmement menacé par l'Homme.

Nous sommes ensuite passés en Lituanie, puis Lettonie et enfin Estonie, les trois pays baltes qui nous ont enchantés. Tout ce périple dans ces différents pays a été l'occasion de nombreuses leçons d'Histoire et de Géographie in situ. Nous avons entre autres pu aborder le Moyen Age lors de visite de châteaux-forts et la période soviétique.

A nous la Scandinavie !! Nous avons traversé la Finlande assez rapidement à cause du mauvais temps. Nous nous sommes tout de même arrêtés à Rovaniemi, pour faire un bisou au Père Noël ! Le passage dans le cercle polaire a également été un moment fort : en été, il ne fait plus jamais nuit, ce qui est très déstabilisant.

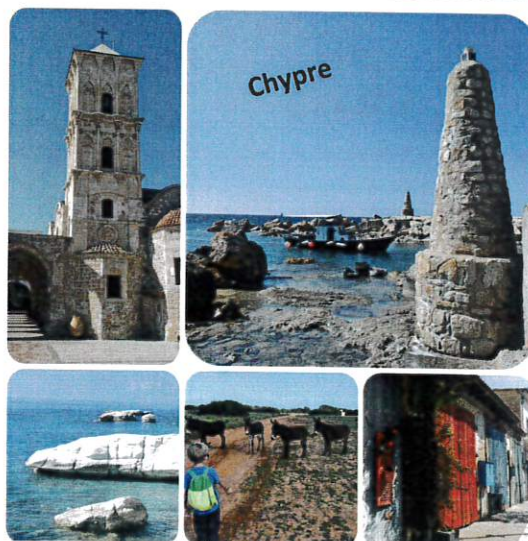
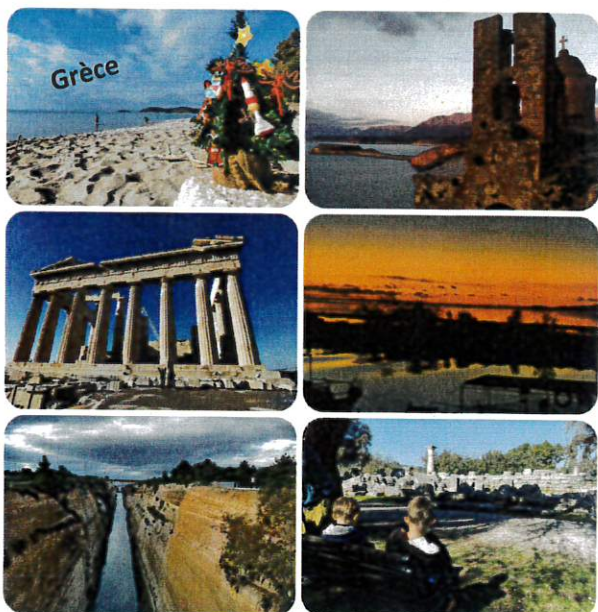
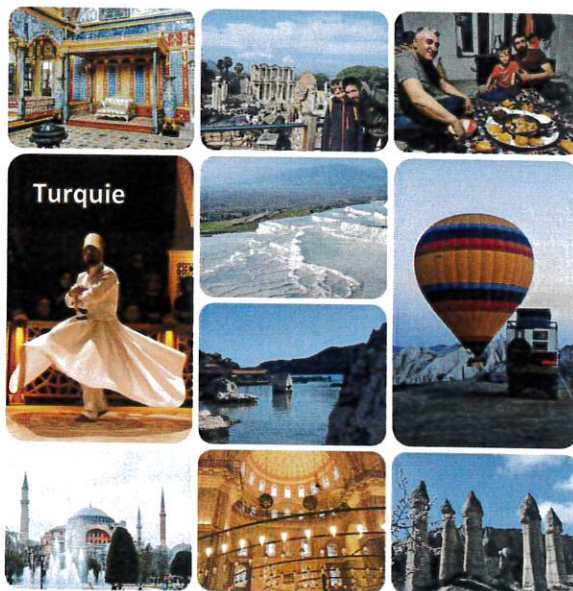


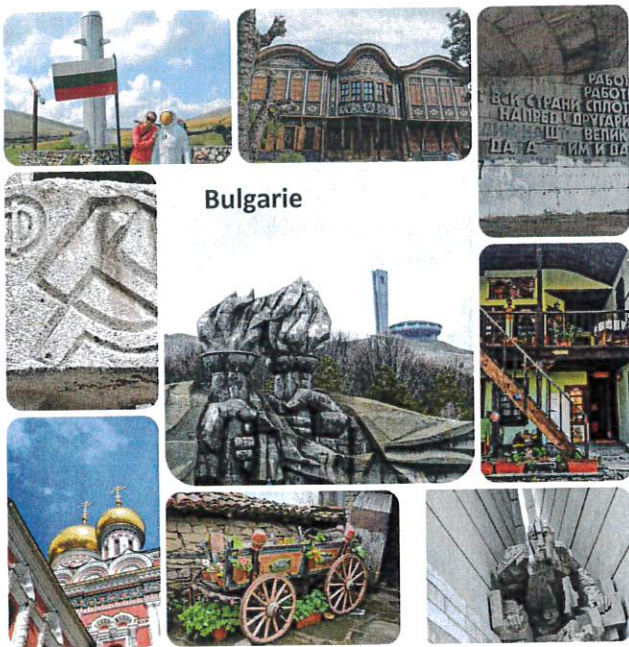
La Norvège a été l'un de nos pays préférés, enfin le nord du pays. C'est une vaste étendue sauvage où on peut ne croiser personne, mis à part des rennes. Les paysages sont à couper le souffle. Nous sommes allés à Gamvik pour voir le tout dernier phare du bout du monde, le phare continental le plus au nord du monde, tout un symbole pour des bretons ! Pour Clément qui est un grand pêcheur, c'est le paradis : du poisson à foison : minimum une touche à chaque lancer. Nous avons mangé du lieu, du cabillaud, du brochet, du maquereau, et même de la truite de mer. Un vrai régal.

Pour terminer notre périple, nous avons redescendu toute l'Europe jusqu'au Maroc. Nous y avons passé 1 mois et demi de dépaysement total. Nous avons admiré des singes magots dans l'immense forêt de cèdres de l'Atlas, nous avons traversé une partie du désert du Sahara en passant par les pistes ensablées, nous avons goûté à la délicieuse cuisine marocaine.

Nous avons passé une année hors du temps, en totale liberté. Nous en avons pris plein les yeux et les enfants ont appris tellement de choses que l'on ne retrouve pas dans les livres d'école. Nous revenons changés, grands, avec l'idée d'un jour, recommencer !

La Famille Pirate.



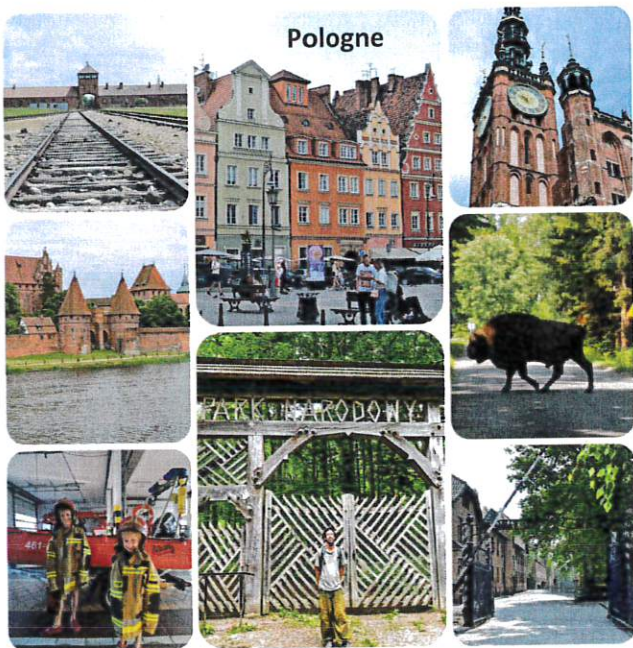


Bulgarie

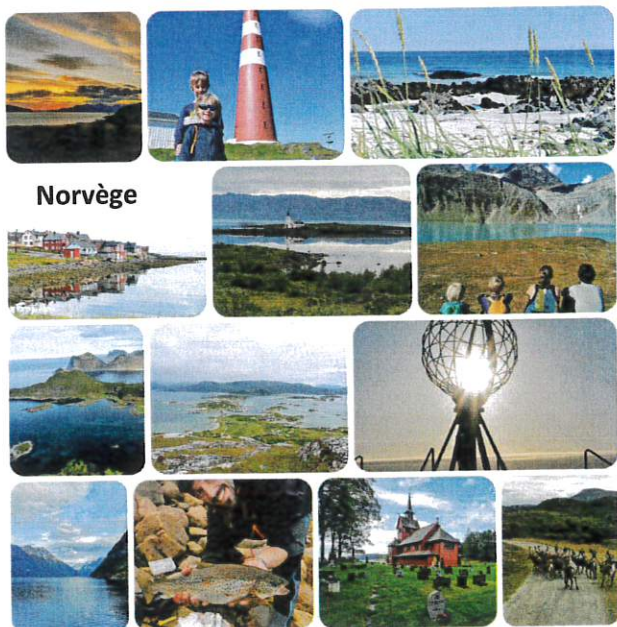


Roumanie

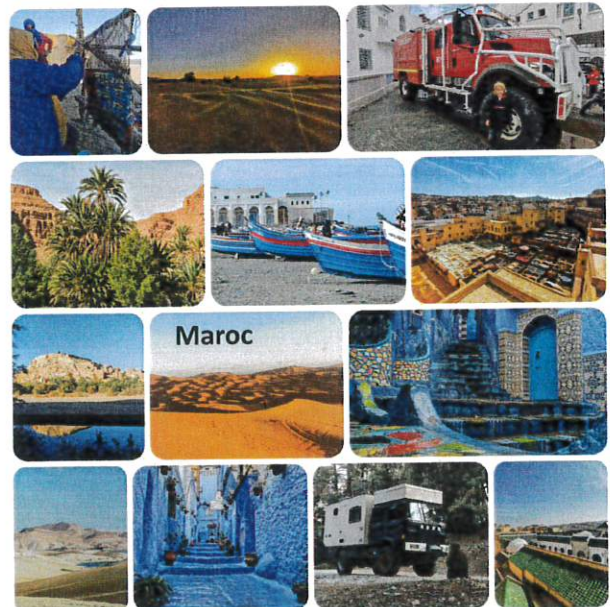
Pays Baltes et Finlande



Pologne



Norvège



Maroc

La vie associative

FNACA

L'assemblée générale de la FNACA s'est déroulée le 20 janvier au chalet, composée de 14 membres, 12 anciens combattants et 2 veuves d'anciens combattants. Notre association a planché sur un sujet qui concerne toutes les associations d'anciens combattants à savoir la relève de nos porte-drapeaux.

Lors de l'assemblée départementale qui s'est déroulée le 17 septembre à Bobital, notre président Monsieur Joseph GOT a soulevé le problème de l'âge des porte-drapeaux et nous a invités à recruter dans une population plus jeune, ce à quoi nous allons nous affairer. Il ne s'agit pas de remplacer les porte-drapeaux mais de

nommer des suppléants en cas de force majeure.

Les enfants de nos Ecoles prennent une part significative dans les commémorations des 11 novembre et 19 mars ; cette année nous avons pensé à leur donner encore plus d'envie de participer à ces cérémonies en mettant par école à leur disposition UN DRAPEAU qu'ils seront fiers de porter pour le défilé et au monument aux morts.

Notre assemblée s'est terminée par un moment festif au cours duquel nous avons tiré les rois.

Eugène ALLORY, Président.



La boule Créhennaise

Notre assemblée a eu lieu le 21 février dernier. Après la lecture d'usage de nos bilans moral et financier, nous avons convié nos adhérents à un repas qui fut très apprécié avec une animation de nos meilleurs conteurs et chanteurs.

Si des participants souhaitent nous rejoindre, nous sommes tous les mercredis après-midi au boulo-drome de Créhen où vous pourrez vous exercer et voir comment cela se passe.

Vous serez les bienvenus.

Claudine ALLANO, Trésorière.

Calendrier des concours régionaux à Créhen :

1er avril, 15 juin, 20 juillet, 15 août et 14 septembre





Avec le retour des beaux jours, nos amis aux grandes oreilles se préparent pour de nouvelles aventures.

Le 16 Mars les adhérents ont pu bénéficier de conseils et de l'expérience de Patrick, membre de l'association et randonneur au long cours en France et à l'étranger.

Les futurs randonneurs ont apprécié les données de préparatifs techniques et matériel à prévoir, pour le confort du randonneur et de l'âne (équilibre des charges, clôture, tente, trousse de secours, nourriture)

23/03 : Ramassage de débris dans le bourg et lotissement de Corseul avec l'association "traînes buissons"

24/03 : Participation au forum "Nature et Environnement" organisé par Fal'amis, aux Champs Géaux ;

trois ânes de l'association ont accompagné les randonneurs en compagnie du "Viking du ménage", star du petit écran et réseaux sociaux.

Prochaines activités :

11 Avril : initiation et découverte de la traction animale et attelage.

26-27-28 Avril : Randonnée à St Just (35), site mégalithique.

25 Mai : Randonnée à Trélivan.

4 Juin : Randonnée Arguenon Maritime Créhen.

7-8-9 Juin : Randonnée à Bulat Praticien.

21 Juillet : Randonnée à St Pierre de Plesguen.

Roger DENMAT, Président.



↳ Ramassage des débris au forum nature et environnement, en compagnie du viking du ménage, star du petit écran et des réseaux sociaux.



↳ Ramassage des débris avec traîne buissons à Corseul



↳ Stage bivouac

EPMM (Club de Gym)

A l'issue de l'assemblée générale, Danielle GRAS a été réélue dans sa fonction de Présidente de l'association.

Le bureau est ainsi constitué :

- Vice-Présidente : Cathy PONTO
- Trésorière : Claudine MOULIN
- Trésorière Adjointe : Marie-Odile LESNÉ
- Secrétaire : Annick CORRE
- Secrétaire Adjointe : Marie-Claire LE RALLEC

Nous allons de l'avant avec de nombreux nouveaux participants cette année. Les cours sont dispensés les jeudis avec Mathilde qui possède un master de gymnastique adaptée. Et un troisième cours a été mis en place dédié aux personnes à mobilité réduite. Il remporte un franc succès et est complet car les effectifs sont restreints afin de profiter au mieux de la séance.

Les cours sont ouverts à tous ainsi qu'aux hommes.



Danielle GRAS, Présidente

Le Comité des Fêtes

Avec l'ensemble des membres du Comité des Fêtes entourés de son nouveau président, nous sommes ravis de vous annoncer les prochains événements.

Le 8 mai, la traditionnelle fête du village se déroulera sur la place de l'Eglise pour sa 8ème édition, l'occasion parfaite pour nous tous de nous rassembler et de renforcer les liens qui nous unissent autour d'un repas « jambon à l'os - frites et dessert + apéritif » à 12 €.

Le 3 août, 2ème édition de « Créhen en fête » sur le parking de la salle omnisport. Venez vibrer au rythme de la musique ; une sélection d'artistes aux genres musicaux qui sauront satisfaire tous les goûts...La programmation vous sera dévoilée prochainement, alors restez à l'écoute !

Je tiens d'ores et déjà à remercier tous ceux qui ont et qui vont travailler pour rendre ces événements possibles.

Vive la fête du Village ! Vive Créhen en fête !

Emilien BEUNET, Président.

FÊTE DU VILLAGE
À CRÉHEN place de l'église

8 mai
18 heures

Repas 12€
1 apéritif offert
jambon à l'os, frites & dessert

Animation

organisation: Comité des Fêtes de Créhen

réservations repas

- Boulangerie «Aux Délices Créhennais»
- Friterie «Cré1 Ch'ti commerce»
- Bar «Le Menhir»

Créh'Arts

L'association a le plaisir de vous annoncer une



Exposition Peinture et Photos

aquarelle et acrylique

noir et blanc



Rappel des horaires bibliothèque :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

à la bibliothèque de Créhen

Du 21 mai au 7 juin 2024

Emeraude-Cyclo-VTT

Emeraude course Créhen a l'honneur de vous présenter ses champions.

Le dimanche 7 janvier à Landéhen, au championnat des Côtes d'Armor de cyclo cross FSGT, Joan Durand est premier dans sa catégorie cadet et Roger Colas termine aussi premier dans la 3ème catégorie.

Le dimanche 14 janvier à Hénon, au championnat de Bretagne, Joan Durand finit premier et Roger Colas 3ème.

Evidemment, Joan (photo ci-dessous) est très content de ses deux performances. Même si à Hénon, Joan a douté pendant 2 tours, accusant un retard de 10 secondes sur son adversaire, bloqué par l'enjeu, avant de revenir sur lui à deux tours de l'arrivée et de finir avec 35 secondes d'avance.

Félicitations à vous deux.

Philippe Auffray, Président du club Emeraude Course Créhen.



Emeraude Cyclo VTT Créhen

Les Virades de l'Emeraude auront lieu les samedi et dimanche 4 et 5 Mai prochain au Vieux-Château.

Les épreuves se déroulent à partir de 13h le samedi et 7h00 le dimanche.

Sont proposés 3 circuits pédestres : 8-12 et 16 kms

6 circuits VTT et raid : 15-33-45-60-80 et 100 kms

2 circuits « Gravel » : 90 et 120 kms

3 circuits Cyclo organisés avec le concours de l'équipe de Plancoët.

Le montant des inscriptions est pratiquement identique à celui de l'année dernière :

Marche 5 €, VTT 6 €, Raid 8 €, Gravel 8 €, Cyclo 6 €.

Sur place, buvette et petite restauration. A l'arrivée, les participants ont droit à une galette/saucisse et une boisson.

Ce sont deux belles journées sportives où l'ensemble des personnes participant aux différentes disciplines passent un moment convivial et dans la bonne humeur sportive....

N'hésitez pas, venez nous rejoindre sur le site magnifique du vieux château.

Fabrice DALIGOT, Président.

Karaté Club de l'Arguenon



Quelques infos...

Le week-end du 3 et 4 février 2024 s'est tenu à LAN-DIVISIAU (29400) le championnat de Bretagne combat Seniors.

Le Karaté Club de l'Arguenon avait un licencié en lice qui a terminé 3ème en moins de 84 kg.

Raphaël PILORGET habitant à CREHEN a commencé en septembre 2008 pour arrêter en 2018 pour se consacrer à ses études et reprendre la saison 2023/2024 et briller à la troisième place au BRETAGNE.

Merci pour le club et pour sa commune.



Le stage combat (de poussins à séniors) a eu lieu le 16 mars dans la salle de karaté. Ce stage était organisé par le Comité Directeur du Département. Cette formation préparait les enfants à s'entraîner pour l'open (qui a eu lieu le 7 avril à la salle omnisports de Créhen).

Jean-Pierre MARTEL, Président.



Initiation à la Compétition Inter-Club Armorile Dimanche 16 juin 2024

Poussin / Pupille
Benjamin
Minime

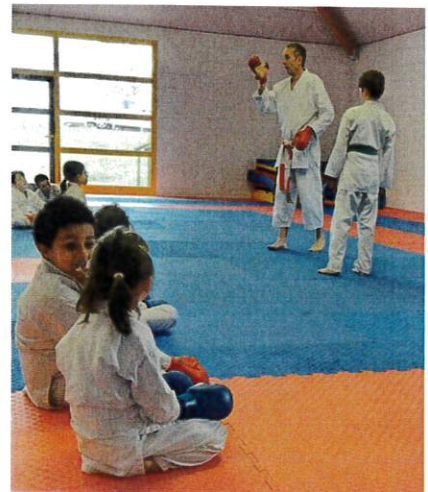
*Viens
f'exprimer
f'amuser*



Complexe sportif
Louis Hamon
22130 CREHEN

KATA 9h00

KUMITE 10h30



Les 8 et 9 Mars a eu lieu le tournoi de football jeunes dans la salle du Complexe LOUIS HAMON.

Lors de ces deux journées près de 500 jeunes ont pu exprimer leurs talents.

Grâce à la participation de nos partenaires, chaque équipe a pu recevoir un lot ; concernant les catégories U6 à U9 il n'y a pas de classement (des matchs entre les diverses équipes sont organisés) ; à la fin de chaque tournoi chaque joueur reçoit une médaille.

Le tournoi des catégories U10/ U11 a vu la victoire du club de PLELAN/VILDE/CORSEUL.

Le tournoi U12/U13 a quant à lui été remporté par le club de PLANCOET ARGUENON FC.

Fin Janvier 2024, Joseph PERROQUIN nous a quittés, fidèle bénévole du club depuis de nombreuses années, il était présent à tous les matchs seniors.

A chaque manifestation nécessitant de cuire des grillades, Joseph en prenait la responsabilité.

Joseph aurait été très fier de voir évoluer ses 2 petits fils en finale du tournoi U11 cette année.

Les diverses activités du clubs sont consultables sur notre site internet : <https://valdarguenonfootball.footeo.com>

Les co- présidents

Philippe NICOLAS et Daniel COTIN



↳ Remise des médailles à la fin du tournoi U6/U7 (photo ci-dessus) et remise des récompenses au vainqueur du tournoi (photo ci-contre)



↳ Equipe de la HUNAUDAYE avant la finale

Festivités

Tournoi en herbe seniors

Le samedi 8 juin 2024

À Pluduno

C'est reparti



Soirée grillades

Le samedi 13 juillet 2024
à partir de 19h30

À Créhen

Les patineurs de l'Arguenon

Un petit mot des patineuses de la section artistique

Depuis janvier, le travail ne manque pas pour nous toutes :

Des élèves du cours du samedi matin, pour la plupart débutantes, ont travaillé dur les premières techniques de base du patinage artistique. Mi-février, ces jeunes ont expérimenté leur première mini compétition (*musique, tenues, maquillage !*) devant les juges improvisés Noélanne, Lucie et Charlotte : Stress, concentration, plaisir et... grande joie de chacune à la réception du diplôme « Roulette de Bronze ». Nous continuons maintenant l'entraînement avec comme objectif de renouveler l'expérience et décrocher la « Roulette d'Argent ».

Le groupe des « Roues Artistiques » continue le travail technique. Carla et Anaë ont décroché leur « Roue Artistique » et pourront bientôt participer à leur 1^{ère} compétition régionale.

Concernant les compétitrices, on a peaufiné nos

programmes en Danse Imposée, Style Dance et Danse Libre pour être au top pour le Trophée Breton, à Dinan, fin février : 7 médaillées pour la première de la saison. Pour les N3 s'était leur première étape de qualification en vue de la Finale Nationale.

Du 8 au 10 mars, Lou-Anne (N1), Jade, Lucie, Naomie (N2) se sont déplacées à Gacé (61) pour leur 1^{ère} étape de Zone regroupant les clubs Bretons, d'Ile de France et du Nord ; et le 24 mars Lilwenn, Noélanne, Camille, Luna, Charlotte et Romane ont vécu leur 2^{ème} étape de qualification à Loudéac.

Lucie et Naomie ont débuté leur formation « Juge » par un week-end de théorie et pratique courant février.

A vos agendas : une représentation artistique est prévue en soirée le 15 juin 2024 au Complexe sportif : on compte sur vous, et d'ici là ...

Roulettement vôtre !



Projet d'association

Patrice HAMONIAUX, habitant de Créhen, envisage de créer **une association de tennis de table**.

Les entraînements ont déjà débuté et ont lieu le mercredi soir de 20h à 22h et le samedi de 14h à 16h à la salle de danse dans le complexe sportif de Créhen.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Patrice au **06.81.60.74.37**

2AO Dance

Un début d'année 2024 pleine d'énergie chez 2O Dance.



L'association a proposé sa 1ere Zumba party pour les enfants âgés de 8 à 15 ans le samedi 3 février animé par Adeline Réhel. Une vraie fête pour les enfants sous des jeux de lumière et une ambiance festive.

Une vingtaine de jeunes est venue profiter de l'activité ludique en se défoulant en rythme avec des enchaînements de plusieurs styles de danse. « Tous les ingrédients étaient réunis pour une découverte réussie » indique Gwénaëlle Cojean, Présidente de l'association.

Quelques entrechats : Le **dimanche 25 février** avait lieu le 2nd stage d'initiation au classique animé bénévolement par Océane Cojean. Un stage plein de grâce, de légèreté, d'élégance et de technique qui a permis aux participantes, d'avoir quelques bases de la danse. La Présidente, Gwénaëlle, précise que ce stage était la clôture des stages de classique pour cette année afin de laisser place à d'autres animations prochaines.

Ça swing chez 2AO Dance : Stage de rock débutant le **vendredi 1er mars** avec Olivier Ansel danseur, chorégraphe. Il pratique la danse de couple depuis plus de 10 ans et est toujours à la recherche de nouvelles sensations sur tout type de danse. Il a notamment déjà participé en tant que figurant, silhouette pour des créations audiovisuelles en Bretagne et en région parisienne, court-métrage; long-métrage, publicité... notamment récemment pour la série « ici tout commence »... 18 inscrits à ce premier stage de danse de couple qui fut un succès.



Une dose de partage: le **17 Mars**, Anaïs Eon, secrétaire de l'association a animé bénévolement pour 9 familles, l'accompagnement à la danse, réservé aux enfants de 2 à 4 ans avec le papa ou la maman. Un atelier basé sur le partage pour développer et renforcer les liens établis auprès de l'enfant et de ses parents et ainsi, faire découvrir au jeune enfant quelques mouvements de danse, dans la créativité et sous forme ludique.

Le **25 Février**, 30 danseuses de l'association 2AO Dance se sont produites sur des airs de zumba, reggae,

2 AO Dance bat la mesure



dance hall ou encore de Pom Pom Girl pour l'association « Les Patineurs de l'Arguenon » pendant la mi-temps du match de rink-hockey de l'équipe

N2 de Créhen qui recevait Tourcoing. Toutes entraînées par Adeline Rehel, les danseuses ont pu profiter de se faire coiffer par deux coiffeuses de l'association, de se préparer ensemble et de se retrouver pour ensemble participer à leur 1ere démonstration de danse tout en créant des liens de groupe.



La semaine du **26 février au 1er Mars**, Adeline a accueilli le centre de loisirs dans la salle de danse tous les matins, un stage de zumba pour petits et

grands avec une création d'un spectacle intergénérationnel pour la maison de retraite Giblyne qui a eu lieu le vendredi après-midi 1er Mars, sur le thème du carnaval et de la couleur.

Le **13 avril**, à la salle polyvalente de Crehen, une soirée dansante fut animée par Alain Brévault Président du Rock'n roll Team de pleurtuit : Soirée rock'n roll, swing, latino, line danse, accompagnée d'un buffet salé et de boissons.

Le **vendredi 16 Février**, Adeline a été invitée sur le



plateau de danse avec les stars pour le 1er tournage de la 13ième saison sur TF1 : Plus de 10 heures de tournage pour une seule émission. Elle a pu participer aux entraînements, accéder aux loges et profiter du prime. Elle connaît les secrets et l'envers du décor !! Le **24 février** Adeline s'est

rendue à l'école de danse au Mans pour un entraînement avec Denitsa Ikonomova sur des airs de Bollywood.

Date à retenir: Le **samedi 29 Juin** prochain aura lieu le **spectacle de danse de fin d'année** de l'association, dans la salle polyvalente de Créhen. L'équipe 2AO Dance remercie les quelques sponsors qui ont pu permettre à l'association d'acheter quelques costumes de danse pour les adhérents qui serviront au spectacle de fin d'année.

Adeline REHEL, animatrice de 2AO Dance;

Les Bouquineurs

organisé par les bouquineurs

VIDE GRENIER

Vide dressing

SAMEDI 24 AOÛT

DE 7H00 À 17H00



CREHEN

bourg

ENTRÉE GRATUITE

Renseignements & inscriptions

lesbouquineurs01@gmail.com

06.22.51.22.61

06.62.74.71.65

Jazz In Breizh

JAZZ IN Breizh

Après le succès de l'édition 2023, Toute l'équipe de Jazz in Breizh est heureuse de vous présenter la programmation des 5 et 28 juillet 2024

PROGRAMME 2024

le 5 juillet 2024 - Plancoët

SWING HOT CHORUS
Jazz manouche & swing
pour une ambiance festive et dansante.

JAZZ & ROCK'

Le 28 Juillet - Créhen

JOYRIDE TRIO
Le jazz des années 50 et 60, les standards incontournables.

JO DAHAN & LE GONZO CLUB
Du rock alternatif comme on l'aime
Jo Dahan, ex de la Mano Negra et des Wampas

Infos : 06 85 11 53 27 - <https://jazzinbreizh.fr>

Amitié et Partage

L'association AMITIE et PARTAGE a mis en route depuis fin 2023 l'opération "Des Journ'o aux colos", collecte associative et solidaire.

Vous souhaitez aider l'association et faire un geste (peu contraignant) pour la planète ?

Alors ne jetez plus vos journaux...

OPÉRATION :

DES JOURN'O...

... AUX COLOS

COLLECTE ASSOCIATIVE ET SOLIDAIRE

AMITIÉ ET PARTAGE

TE SOLLICITE POUR RÉCOLTER DES FONDS
TOUT EN FAISANT UN GESTE POUR LA PLANÈTE

QUOI : Uniquement
des journaux secs
(sans agrafes, plastiques... etc),
pas de magazines, revues, pubs, etc...

COMMENT :

- contacte un membre du CA que tu connais pour les lui donner...
- apporte des journaux à la prochaine animation...
- contacte l'asso par mail : amitie.partage@yahoo.fr...
- et surtout parles-en autour de toi...

Un geste utile...
.. les journaux deviennent un isolant biosourcé (breton !) avec l'entreprise finistérienne CELLALOUATE.

... et solidaire
les bénéfices serviront à réguler le coût des séjours de vacances des enfants

La vision de CELLALOUATE « Apporter aux territoires, particuliers et professionnels, des solutions efficaces d'isolation biosourcée pour l'habitat, tout en développant l'économie circulaire et l'inclusion sociale à l'échelle de la Bretagne ». (<https://cellalouate.com/>)

ne pas jeter sur la voie publique

Amitié et Partage - le Bourg - 22130 ST LORMEL

Les amis de Nianing

Le premier achat de l'association: une pirogue avec un moteur pour une famille qui depuis a réussi à bâtir une maison d'une valeur de 1 800 €.

Puis nous payons la cantine pour 80 élèves de l'école Samba Guaye d'un montant de 2000 € par an.

En 2022, nous avons financé la construction d'une classe supplémentaire dans cette même école pour 9800 €.

Cette année, nous avons payé la cantine pour 2200 € plus la scolarité d'un jeune pour passer son bac (350 €).

Dates à retenir : Jambon à l'os à l'étang de Créhen le 23 juin et le 19 octobre, un couscous dans la salle polyvalente.

Christian JACO, Président.

Une nouvelle classe à Nianing au Sénégal



Le Diplôme de reconnaissance remis au président

L'association « Les Amis de Nianing » est inscrite dans la commune de Créhen.

Créée en 2018, à vocation humanitaire, elle a récolté des fonds durant trois ans pour approvisionner la cantine de l'école Samba Gueye dans le village de Nianing, situé à environ 100 km au sud de Dakar, au Sénégal.

L'association porte ses actions avec les équipes éducatives sur place, les enfants et leurs

familles. Dans le cadre du volet construction, un projet a vu le jour en 2022, avec une classe supplémentaire équipée de chaises et de tables pour l'école

En janvier 2022, le président Christian Jacq s'est rendu sur place pour l'inauguration de cette classe et a été reçu par le maire de Nianing, le directeur académique et le chef du village. Le « diplôme de reconnaissance » lui a été remis en mains propres.

IA:THIES

Nianing, le 3/02/2024

IEF:MBOURI

ECOLE :SAMBA GUEYE

E-mail: modou02@yahoo.fr

A

Monsieur le Président de l'Association

<LES AMIS de NIANING 22130 CREHEN- BRETAGNE>

Objet : Remerciements

Nous tous (équipe pédagogique, élèves, parents d'élèves) venons à travers ce courrier faire part à l'association <Les AMIS de NIANING 22130 CREHEN BRETAGNE > dont vous êtes à la tête de notre gratitude, notre satisfaction suite aux différentes interventions construction de salle de classe, achat de vivres (12 sac de riz, 180 litres d'huile, 3 sacs d'oignon 3 cartons de tomate, 4 tablettes de magie, 4 kg de d'ail, 2 kilo grammes de poivre, 2kg de piment, la prise en charge des dépenses quotidiennes de 46 plats annuelles pour la cantine scolaire, le paiement des 2 cuisinières depuis 3 ans dans notre école et la restauration des enseignants lors des examens blancs des élèves du CM2.

Grâce à vous et à votre association, les conditions d'apprentissage sont les meilleurs voir excellentes (voir taux de réussite à 95% en 2023)

Grâce à vous nos élèves étudient dans d'excellentes conditions et se rassasient en nourritures suffisantes.

Fort de tout cela, nous vous disons Grand MERCI et vous souhaitons une longue vie coiffée d'une santé de fer ainsi que tous les membres de l'association.

Que Dieu vous protège et, nous vous disons encore merci. Nous vous souhaitons une grande réussite dans vos différents projets.

Le Directeur



La vie scolaire

Ecole Primaire Publique Jacques Prévert RPI Créhen

Pour les CM de l'école Prévert, l'année a commencé par un moment mémorable : ils sont allés voir le spectacle de danse *Ce Que Nous Sommes*, en lien avec leur projet des Petites Cartes Postales Chorégraphiques des Côtes d'Armor. À la fin du spectacle, à leur grande joie, ils ont eu la chance d'échanger avec les danseurs et les chorégraphes !



Les élèves de CM ont ensuite produit des cartes postales grâce aux outils numériques, créant des effets et retravaillant les images. Chacun a ensuite écrit des vœux de bonne année qui ont été envoyés à un camarade de la classe.



Des textes collectifs ont aussi été élaborés et envoyés à d'autres classes du projet, à Uzel et à Lamballe. Toutes les productions sont exposées à la mairie de Créhen et dans le hall de la bibliothèque.



Les CM de l'école Prévert se lancent maintenant dans la création chorégraphique sur les traces de Dominique Bagouet, l'artiste de référence cette année dans le projet des Petites Cartes Postales.



De leur côté, les CE1-CE2, ainsi que les GS-CP de St Lormel, ont entamé leur cycle de piscine : aux Canetons les mardis et vendredis matins pour les CE, les lundis et jeudis matin aux Pommiers pour les GS-CP. Merci à tous les parents qui ont accompagné les classes !



À Créhen, les CE1-CE2 se sont lancés dans un projet scientifique : l'étude des araignées. Ils en ont capturé plusieurs spécimens de différentes espèces et découvrent leur monde incroyable !

Les élèves sont heureux de pouvoir explorer le jardin de l'école tout juste rénové avec l'aide de la mairie et de notre Amicale laïque, ainsi que les jardinières de la cour de récréation.



À St-Lormel, les 2 classes se sont rendues au cinéma à Dinard dans le cadre de Cinécole. Les élèves de cycle 1 ont pu voir *Grosse colère* ainsi que plusieurs courts métrages. Les GS-CP, eux, ont vu *À Vol d'Oiseaux*, ensemble de 3 courts métrages pour se sentir pousser des ailes.

Les GS-CP sont venus pendant 6 séances à la salle de sports de Créhen, pour des séances de roller, le lundi après-midi. Merci aux parents et grands-parents qui sont venus accompagner cette activité !

Et puis, toutes les classes du RPI se sont retrouvées le vendredi 23 février à l'école de St-Lormel pour fêter ensemble le carnaval !



Mais nous remercions aussi le comité de fêtes de St Lormel qui avait installé des barnums dans la cour pour parer à toute éventualité.

Dans une ambiance joyeuse, la journée s'est poursuivie avec des ateliers dédiés aux jeux de société. Tout le monde s'est beaucoup amusé ! Et pour clore ce bon moment passé ensemble, tous les élèves réunis

ont dégusté les gâteaux et les crêpes confectionnés le matin au cours des ateliers ! Tout le monde est reparti heureux !



À Créhen, les 2 classes ont entamé sur la langue orale par le biais du cercle de conteurs : on y apprend à écouter, à raconter, à réfléchir et on y découvre des contes de notre patrimoine régional, mêlés parfois de quelques mots de breton ou de gallo.



Les CM entrent maintenant dans une phase de création pour leur projet des Petites Cartes Postales Chorégraphiques.

Caroline DUFLOS, Directrice du RPI Créhen

Ecole Primaire Publique Jacques Prévert RPI St-Lormel

C'est une reprise sur les chapeaux de roue pour le RPI qui a commencé par ouvrir ses portes le samedi 16 mars. Nous avons pu accueillir de nouvelles familles et rencontrer de futurs élèves.

Mardi 19 mars les enfants ont pris le car direction Pleurtuit pour leur dernière séance de cinéma dans le cadre du projet Cinécole.

Les plus jeunes sont allés voir *Yuku et la fleur de l'Himalaya*. C'est l'histoire d'une petite fille qui part à l'assaut de l'Himalaya afin d'offrir une fleur de l'Himalaya à sa grand-mère. Pour se faire, elle rencontre de nombreux obstacles...

Les GS-CP ont visionné *Dounia et la princesse d'Alep*. Dounia, 6 ans, a passé toute son enfance à Alep en Syrie ; jusqu'au jour où une bombe tombe sur sa maison...

Tous ont été ravis et ont beaucoup aimé les deux dessins animés présentés.

Les GS-CP continuent leur cycle piscine en se rendant tous les lundis et les jeudis aux Pommiers à Dinan. Les progrès sont fulgurants. Les enfants adorent ce moment.

Julien DOMER, Directeur du RPI St-Lormel



Amicale Laïque RPI Créhen / St-Lormel

Le SUPER LOTO organisé par l'amicale Laïque Créhen/Saint Lormel s'est déroulé le dimanche 24 mars à la Salle des fêtes de Créhen.

Plus de 220 personnes se sont réunies pour passer un agréable moment mais aussi pour tenter de remporter des beaux cadeaux.

Plus de 1600€ de bons d'achat et de nombreux autres lots étaient mis en jeu pour le plus grand plaisir des participants.

Ce fût un franc succès pour cette deuxième édition.

Nous vous attendons nombreux l'année prochaine.



Fête champêtre

Dimanche 16 juin 2023 dès 11h

Ouverte à tous - Terrain de foot de Saint-Lormel

Une restauration sera organisée le midi et de nombreux stands seront proposés tout au long de l'après-midi pour les grands et les petits. Des tickets de tombola seront vendus en amont par les enfants du RPI. Toutes personnes qui seraient intéressées pour nous aider, participer, tenir un stand sont les bienvenues. Nous sommes également preneurs de lots, de bons d'achats, de cadeaux pour offrir lors de nos animations.

Nous tenions à vous remercier pour avoir fait des dépôts dans nos deux bennes à ferraille de CREHEN et de SAINT-LORMEL.

Merci à vous de faire vivre notre école.



Ecole Primaire Privée Immaculée Conception

Les activités ont repris bon train à l'école Immaculée Conception depuis la rentrée de Janvier !



Les enfants de maternelle ont visité à nouveau le parc des Soeurs pour constater les changements de la nature depuis l'automne.

Les CE1 et les CE2-CM1 ont découvert la pratique du judo avec Mathieu leur encadrant, professeur à Armor Judo.



Les CP ont commencé un cycle natation à la piscine des Canetons à Dinan.

Les élèves du CP au CM2 ont participé à la plantation d'arbres dans le parc de la Communauté et sur le site de la Maison Saint Joseph,



accompagnés par des parents, des grands parents ainsi que Patrick, le jardinier, notre référent jardinage. A cette occasion, les élèves ont pu aussi collaborer avec des enfants de l'IME des Quatre Vaulx.

Comme chaque année, les séances de philo animées par Valérie Hemmer, animatrice SEVE ont repris pour les CM1 et CM2, l'occasion de réfléchir sur les thèmes : c'est quoi aimer ? la place des écrans,... d'apprendre à s'écouter, respecter le point de vue de l'autre, donner son avis et prendre la parole en groupe.

Le « conseil des sages » réunit régulièrement des enfants de l'école pour développer la citoyenneté autour du bien vivre ensemble à l'école.

Nous avons fêté Pâques en nous réunissant tous, salle Marie Saiget, pour notre traditionnelle célébration.

Les enfants volontaires ont participé à la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

L'APEL (association des parents d'élèves) continue d'œuvrer pour récolter des fonds pour l'école, ce qui permet de financer en grande partie tous ces beaux projets pour tous les enfants ! Il y a eu une vente de chocolats de Pâques, ainsi que l'organisation d'une soirée disco et jeux de sociétés qui a permis de faire se rencontrer de nombreuses familles de l'école.

N'hésitez pas à consulter le site de l'école :

ecolecrehen.fr

Stéphanie LETHUILLIER, Directrice



Le vendredi 9 Février, une sortie pour les élèves de CP et CE2-CM1 a été organisée au Musée des Beaux-Arts de Rennes avec une visite guidée : la couleur à travers les siècles, suivie d'un atelier de pratique artistique : la palette des couleurs ! Ils ont participé à des ateliers sur le système solaire et à une

séance au planétarium pour les plus grands aux Champs libres.

Les CE1, quant à eux se sont rendus au musée Coriolis de Corseul, le 19 février dans le cadre de leur projet d'année sur le voyage dans le temps.



Les élèves de maternelle et CP ont participé à une animation de la compagnie Les Apprentis'sages sur le thème de l'eau.



Les CM1-CM2 ont été initiés aux échecs par Anthony, professeur au club d'échec et ont participé à un concours de maths.

A l'occasion de leur kermesse qui se déroulera le dimanche 23 juin 2024, les écoliers de l'école Immaculée Conception défilent cette année dans le bourg de Créhen sur le thème des Jeux Olympiques. Les Créhennais et leurs familles sont invités à venir les applaudir à partir de 11h30. Les enfants partiront de l'école par la Rue de la Fontaine, traverseront le bourg pour rejoindre le parc de la Divine Providence. S'en suivra un repas moules frites dans la cour de l'école (sur réservation) et un après midi récréatif pour les petits et les grands.



Collège Privé Immaculée Conception

Les élèves du collège ont vécu du 18 au 22 mars la thématique "bien dans son corps, bien dans sa tête".

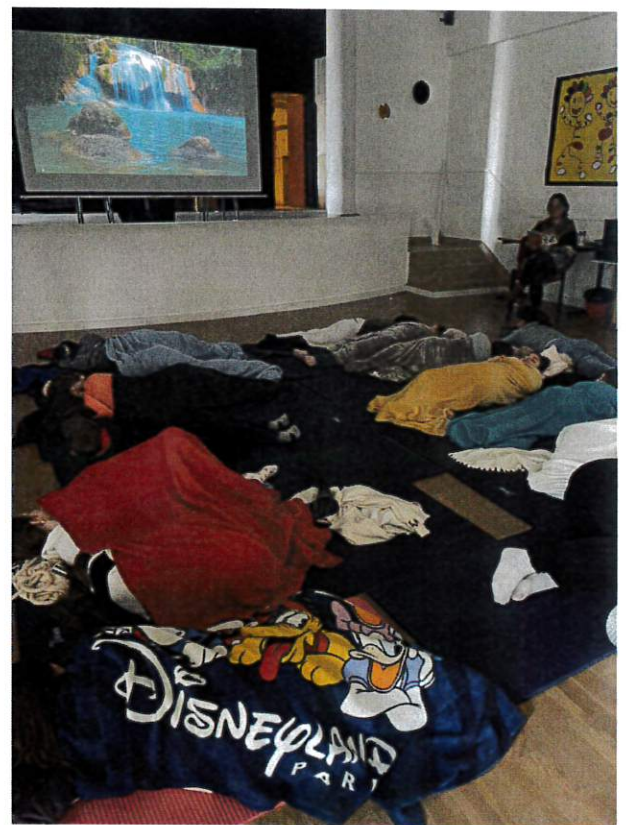
Dans le cadre de la semaine des Apel sur la thématique "bien dans son corps, bien dans sa tête", une nouvelle sieste contée a été organisée jeudi 21 mars. Les 20 élèves présents ont écouté le roman "le faiseur de rêves" au son d'une musique douce et relaxante des bruits de la nature.

Quelques élèves sont tombés dans les bras de Morphée et tous sont repartis en classe apaisés et détendus!

D'autres moments sont venus agrémenter cette semaine où l'objectif était de montrer aux élèves les différentes vertus de l'enjeu de l'activité physique sous différentes formes : sophrologie, flash mob, pause active en classe, initiation aux premiers secours, atelier "émotions dis-moi ton nom", atelier de présentation de l'intérêt de l'activité physique quotidienne, fitness, utilisation du podomètre...

Cette semaine, à l'initiative de l'APEL nationale et relayée par nos associations de parents aura été un premier pas pour un établissement scolaire promoteur de santé pour ses élèves.

David MICHEL, Directeur.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du Président de Dinan Agglomération, il est ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

L'enquête publique se déroulera pendant **32 jours**, du **lundi 29 avril 2024, 9h00**, au **jeudi 30 mai 2024, 17h30**.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Marie-Isabelle PERAIS, en qualité de Commissaire Enquêtrice.

Les objectifs poursuivis par le projet de modification du PLUiH sont les suivants :

Modification en lien avec des démarches de revitalisation des centralités; Modification pour maîtriser l'aménagement des secteurs stratégiques; Modification en lien avec un projet ; Modifier l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination; Ajouter, modifier ou supprimer des Emplacements Réservés; Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU; Ajustement du règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre; Corriger des erreurs matérielles et effectuer des modifications mineures du zonage.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier d'enquête publique.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont accessibles au public sur le site internet de Dinan Agglomération, rubrique «Modification du PLUiH» : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Modification-du-PLUiH>, sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5330/>, en version papier et sur un poste informatique dans les 3 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	LIEUX (NOM ET ADRESSE)	HORAIRES D'OUVERTURE
DINAN	Siège de Dinan Agglomération 8 Boulevard Simone Veil, 22100 DINAN	Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
CAULNES	Mairie de Caulnes 10 rue de la Ville Chérel 22350 CAULNES	Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Mardi de 9h à 12h30 Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
MATIGNON	Maison intercommunale de Matignon Rue du chemin vert, 22550 MATIGNON	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et 14h à 17h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance devra être adressée à Mme la Commissaire Enquêtrice de la modification n°3 du PLUiH, Dinan Agglomération, 8 Boulevard Simone Veil, CS 56 357, 22106 DINAN Cedex. Ces correspondances seront mises à disposition au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais. La date limite de réception des courriers est fixée au mercredi 29 mai 2024.
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5330/> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-plui@dinan-agglomeration.fr
- **Par écrit**, aux jours et horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commissaire Enquêtrice,
- **Par écrit et par oral**, auprès de la Commissaire Enquêtrice lors des permanences. Les observations écrites seront consultables au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête.

La Commissaire enquêtrice recevra le public lors de quatre permanences :

- 1- Le lundi 29 avril, de 9h00 à 12h00 au Siège de DINAN AGGLOMERATION**
- 2- Le mercredi 15 mai, de 14h00 à 17h00, à la Maison intercommunale de MATIGNON**
- 3- Le mardi 21 mai, de 9h00 à 12h00, à la Mairie de Caulnes**
- 4- Le jeudi 30 mai, de 14h00 à 17h30 au Siège de DINAN AGGLOMERATION**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Dinan Agglomération – Service Urbanisme-Foncier, 8 Boulevard Simone Veil, CS 56 357, 22106 DINAN Cedex. Des informations complémentaires sur le projet de PLUiH soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Service Urbanisme-Foncier (tel : 02 96 87 14 14 ; courriel : enquete-plui@dinan-agglomeration.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commissaire Enquêtrice sera disponible pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à dater de la remise des conclusions et de l'avis de la Commissaire Enquêtrice au siège de Dinan Agglomération et dans les autres lieux de l'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture des Côtes d'Armor.

Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5330/> . Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification n°3 du PLUiH de Dinan Agglomération ou son refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire.

Il est porté à l'attention du public que le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) ne concerne pas l'ajout de terrain constructible.

DINAN
AGGLOMÉRATION

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !



TOUTES LES DATES ET LES LIEUX
DE DISTRIBUTIONS SUR
WWW.DINAN-AGGLOMERATION.FR



Depuis le 1er janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages.

Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Les composteurs seront en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Son volume moyen est de 300 / 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel sera conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

La démarche pour l'habitant :

1- Inscription via le formulaire en ligne disponible sur www.dinan-agglomeration.fr. Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.

2- Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.

3- Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets. Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur www.dinan-agglomeration.fr.

Contact : Service collecte et réduction des déchets – 02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
ENQUÊTE
SUR VOS BESOINS ET VOS
PRIORITÉS DE SANTÉ

jusqu'au 30 avril 2024

HABITANTS DU TERRITOIRE
RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE
ACCESSIBLE ICI



ou sur
www.dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

Le Contrat Local de Santé est mis en place pour lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé.

Avec le soutien de



LES COMPAGNONS BÂTISSEURS, une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants* à réaliser leurs travaux

Partager un savoir-faire et améliorer concrètement les conditions de logement

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique vient donner un coup de pouce **aux plus précaires** dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâtitisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette si dysfonctionnement, etc.), d'être dans un logement sain (ventilation, traitement des fuites, etc.).

Les Compagnons Bâtitisseurs agissent **le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier**. Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours pour solliciter les aides publiques (Anah entre autres) est trop long au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe (surendettement, indivision, etc.)

Les Compagnons Bâtitisseurs réalisent les travaux avec les habitant(e)s dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.

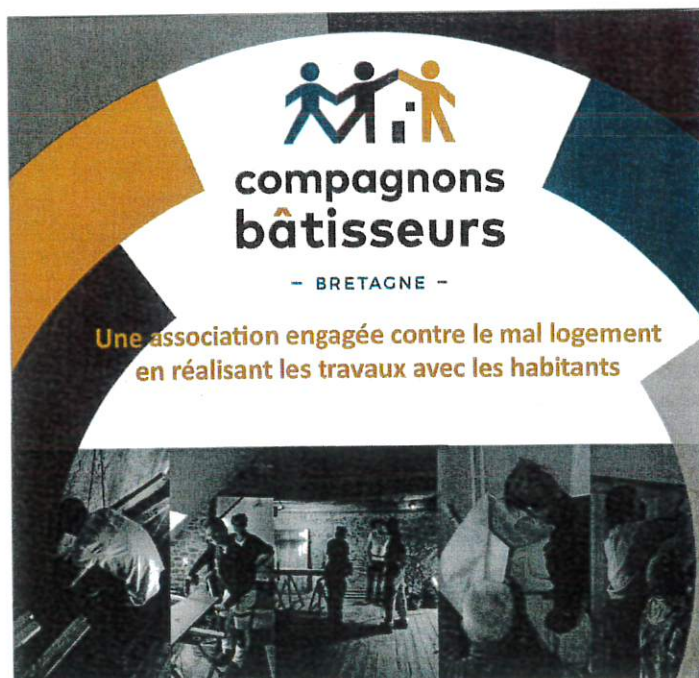
Chaque situation sera étudiée.

Pour plus d'informations, contacter les Compagnons Bâtitisseurs Bretagne (antenne de Dinan) au

02.96.80.97.63 / 06.78.51.70.22

Par mail : s.perree@compagnonsbatisseurs.eu

**Sous condition de ressource*



Agenda



Avril

Vendredi 19	Roller Disco au complexe sportif Louis Hamon
Mercredi 24	Marché festif GAEC Hamoniaux (La Cour)

Mai



Samedi 4 et dimanche 5	Les Virades de l'Emeraude sur le site du Vieux-Château
Mercredi 8	Fête du Village par le Comité des Fêtes

Juin



Samedi 1er et dimanche 2	Tournoi Cornhole au complexe sportif
Dimanche 16	Inter-Club Armorile karaté au complexe sportif
Dimanche 16	Fête champêtre école publique RPI Créhen/St-Lormel
Dimanche 23	Kermesse école privée
Samedi 29	Gala de danse

Juillet



Mercredi 3	Vide-grenier par les 4 Vaux à la salle polyvalente
Samedi 13	Grillades + feu d'artifice (VAFCP)
Dimanche 28	Jazz & Rock Place de l'Eglise par Jazz In Breizh

Août



Samedi 3	Créhen en fête dans le bourg par le Comité des Fêtes
Samedi 24	Vide-grenier dans le bourg par les Bouquineurs

Animations à Créhen



Chasse aux œufs à l'étang



Soirée jeux Apel



Vieilles voitures ABVA



Nouvel an chinois à la cantine



Exposition vannerie